

Conseil d'Administration

Séance du **7 NOVEMBRE 2023**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 26 septembre 2023

Enjeux Stratégiques

3. Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance avec l'Etat ([information et échanges](#))
4. Politique RSE - Guide sur l'écriture égalitaire ([information et échanges](#))

Vie Institutionnelle

5. Statuts du Laboratoire Matériaux Optiques, Photoniques et Systèmes (LMOPS)
6. Décharges annuelles des membres des sections disciplinaires
7. Suppression de l'UR 2L2S et création de l'UR laboratoire de sociologie des TERRitoires, du TRavail, des Âges et de la Santé (TETRAS) et création de l'UR Centre de Recherche Expertises Arts et Transitions (CREAT)
8. Règlement de l'assemblée constituante de l'UR TETRAS
9. Règlement de l'assemblée constituante de l'UR CREAT

Vie Universitaire

10. Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : programmation 2024
11. État de situation et d'évolution des saisines du Comité d'Aide Sociale Étudiante (CASE) et de l'action sociale des personnels à la rentrée 2023 ([information et échanges](#))

Ressources Humaines

12. Revalorisation du régime indemnitaire de certains personnels BIATSS
13. Révision des lignes directrices de gestion des promotions et des valorisations des parcours professionnels des personnels BIATSS ([information et échanges](#))

Formation & Insertion Professionnelle

14. Elargissement des conditions d'exonération des Droits d'Inscription des Etudiants Extra-Communautaires – Rentrée 2024
15. Unités d'Enseignement (UE) libres 2023-2024
16. Mise en œuvre de l'offre de formation 2024 : liste des mentions de formations demandées à l'accréditation – modifications
17. Demande d'ouverture de formations en apprentissage – complément ➔ RETIRÉ

Recherche & Valorisation

18. Bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028 – 3^{ème} volet
19. Modèle-type de la convention de séjour de recherche

Affaires Financières

20. Désignation de Mme Valérie RIOU, associée du Cabinet MAZARS, comme nouvelle Commissaire aux Comptes suppléante – en remplacement de Mme Monique THIBAULT
21. Mise à jour de la politique déplacement/voyage de l'Établissement (à la suite de la revalorisation des frais occasionnés par les déplacements professionnels des personnels civils de l'Etat)
22. Admissions en non-valeur d'un montant supérieur à 10 000 €

Patrimoine immobilier

23. Convention-type annuelle de mise à disposition de locaux

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A :

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, Mme DENOOZ Laurence, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTÉ Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina, M. GNAEDINGER Éric

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

M. CAMUS Vianney, Mme BARDOL Clara

Collège des personnalités extérieures :

Mme MOINARD Patricia, M. GROS DIDIER François

Était représenté

Par son suppléant :

Néant

Étaient représentés

Par Procuration :

M. DUSSOUBS Bernard	procuration à M. SCHMITT Christophe ou à Mme RABAN Catherine
M. MARY Gérard	procuration à Mme BOULANGER Hélène ou à M. JOUZEAU Jean-Yves ou à M. LEYMARIE Stéphane
M. VANNESTE Arnaud	procuration à Mme DORIAT-DUBAN Myriam ou à M. DIOU Camille
Mme POSZWA Anne	procuration à M. DIOU Camille ou à M. LEYMARIE Stéphane
Mme LE FLOCH Vasilica,	procuration à M. MARTRETTE Jean-Marc

Étaient excusés :

M. SCIAMANNA Marc (arrivée à 10h50)

Mme CREUSOT Nicole

Étaient absents :

Mme CAMMARA Lou
Mme ZIMMER Lison
Mme FRANÇOIS Isabelle
Mme MORBÉ Muriel
Mme PEREZ Sylvie
M. TORRIS Jean-Paul

Invités :

- M. Le Recteur de région académique ou son représentant
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*

Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
M. FERBER Jules, Vice-président Étudiant
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
M. MESSIER Julian, Directeur du Budget et des Finances
Mme BAPTISTA Isabelle, Sous-directrice des personnels BIATSS
M. DINE David, Directeur de la Communication
Mme LESOURD Hélène, Directrice de Cabinet
Mme DAMOUR Florence, Déléguée générale RSU et conseillère de la présidente pour RSU
M. COUVAL Romain, Sous-directeur, Direction des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 18

Nombre de membres représentés : 5

À 9h10, constatant que le quorum est atteint, la Présidente ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

 La Présidente choisit de débuter par un point sur les dépenses énergétiques de l'Établissement sur l'année 2022-2023.

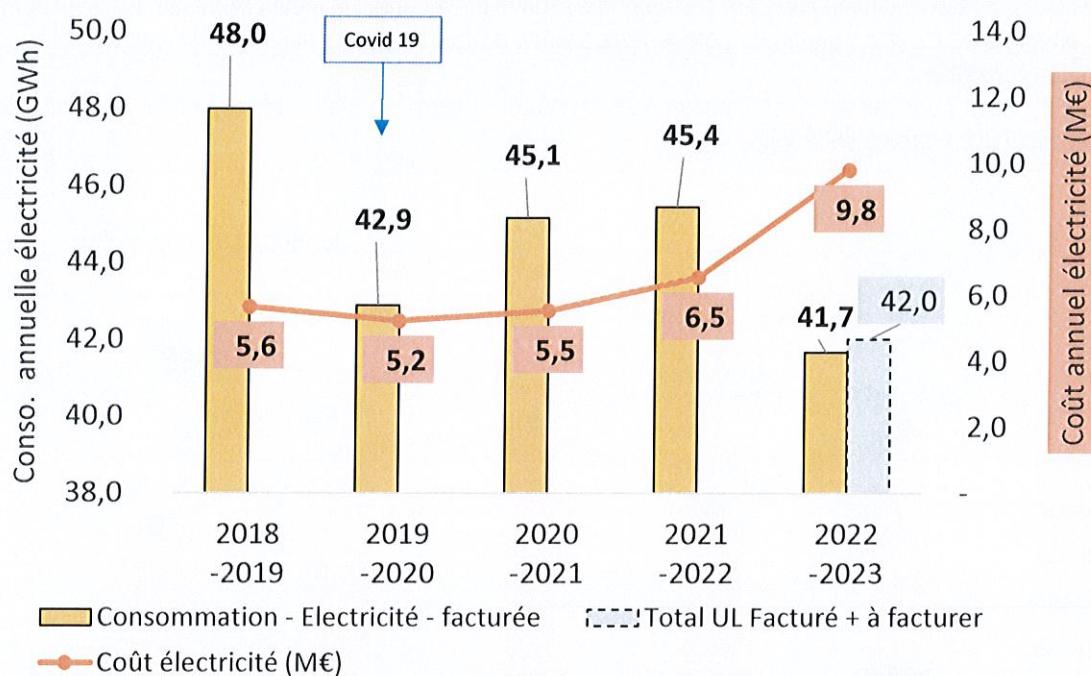
Elle rappelle que, fin 2022, un plan relativement important d'économies d'énergie a été mis en place. Pour la présidence, il s'agit de présenter un bilan de ce plan d'économies, de ce qu'il a permis de réaliser en termes d'économies d'énergie, en termes d'amélioration de l'impact de l'Université de Lorraine environnemental et notamment en équivalent tonne/CO₂. M. Guillain MAUVIEL, en charge de ces questions, va présenter le bilan aux Administrateurs et Administratrices.

Le plan de sobriété énergétique, adopté l'an dernier, fait suite à l'appel de l'État qui demandait de réaliser 10 % d'économies d'énergie par rapport à 2019. L'Université de Lorraine a fait bien mieux grâce aux efforts de tous (diminution de la température dans les bureaux, notamment).

En ce qui concerne l'électricité, le premier graphique montre l'évolution de la consommation sur les 5 dernières années ; on constate une légère diminution de la consommation d'électricité (barres jaunes) et, en parallèle, une augmentation très forte du coût de la facture d'électricité (courbe orange) puisqu'on passe de 6,5 M€ à 9,8 M€.

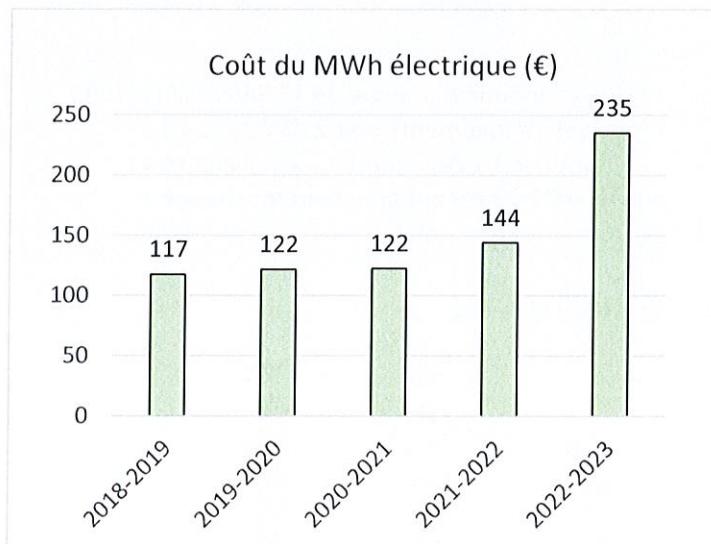
L'Établissement réduit sa consommation d'électricité en passant de 45,4 à environ 42 Gigawattheure (GWh).

Consommations et coûts annuels : Electricité - UL - GWh / M€



Le coût du Mégawattheure (MWh) électrique (barres vertes) passe de 144 € à 235 €.

M. Guillain MAUVIEL précise que le coût de l'électricité va continuer à augmenter à l'Université de Lorraine car les marchés sont négociés longtemps à l'avance ; l'Établissement ne bénéficiera pas tout de suite de la baisse actuellement en cours. En 2024, le Mégawattheure atteindra 249 €.



⇒ Conso. : une économie de ~ 3 400 MWh / 2021-22 , soit 7,6% de gain et 0,8 M€ économisés (235€/kWh)
 ⇒ soit 295 teqCO₂ économisées (à 0,086teqCO₂/MWh)

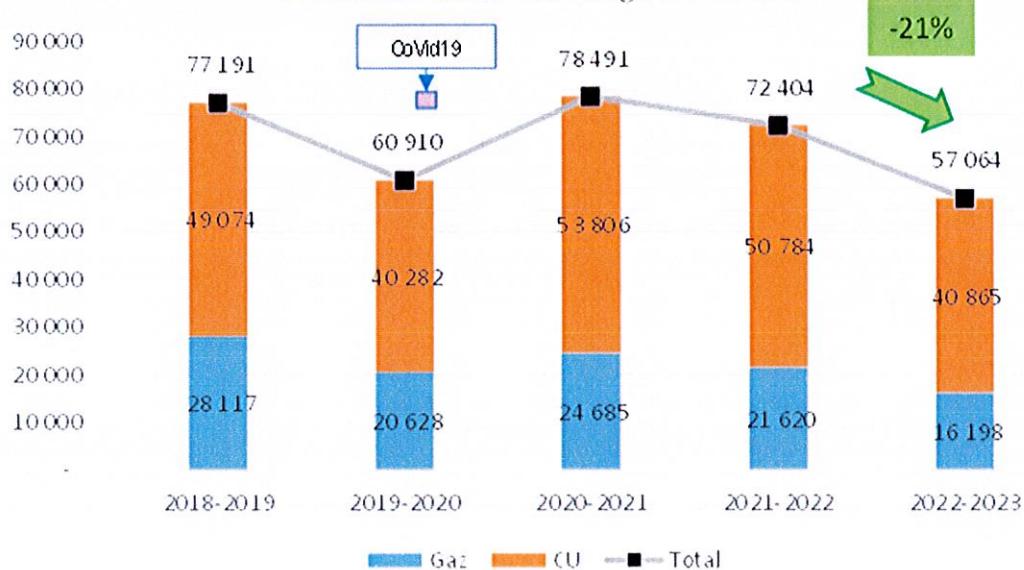
↓ Economie « occultée » par la flambée du prix du kWh

Quant au chauffage, c'est dans ce domaine que les plus grandes économies ont été réalisées :

- la consommation a diminué de 21 % par rapport à l'année précédente ; la météo clémente de l'hiver dernier a aidé à atteindre ce résultat : quand on corrige les données en fonction de la météo, la diminution s'élève à 14 % à météo constante ;
- la diminution porte sur la consommation de gaz naturel – barres en bleu – et sur la consommation de Chaleur Urbaine (CU) – barres en orange.

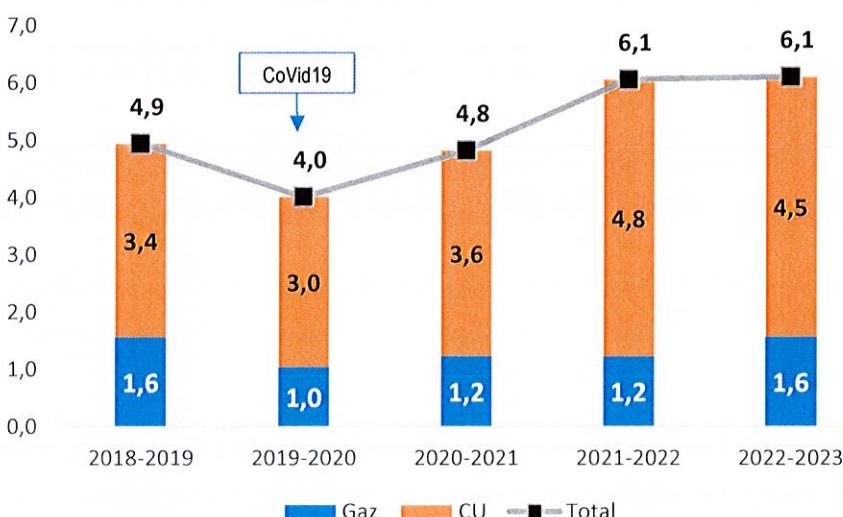
Données consommation : CHAUFFAGE

Consommations Chauffage UL - MWh



↳ Une économie d'énergie de 15 340 MWh (~1500 équivalent logement), soit 21% / 2021-22...
... à ramener à 14%, à météo « équivalente » :
année 2022-23 exceptionnellement chaude ↴

Coûts chauffage UL - M€



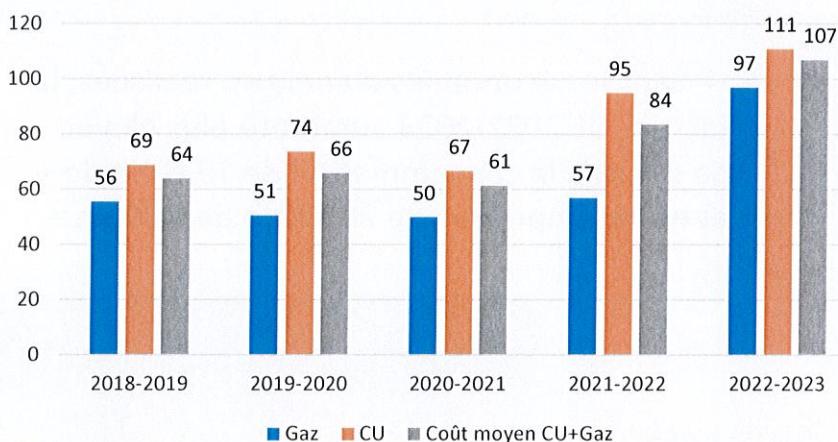
↳ Une dépense stabilisée grâce aux baisses de consommation malgré l'augmentation du coût de l'énergie ↴

La facture de chauffage reste stable, elle est de l'ordre de 6 M€, et ce, malgré l'augmentation très importante du prix du Mégawattheure de chauffage :

- pour le gaz, il est passé de 57 € à 97 € le MGw,
- pour la chaleur urbaine, l'augmentation a été moins importante.

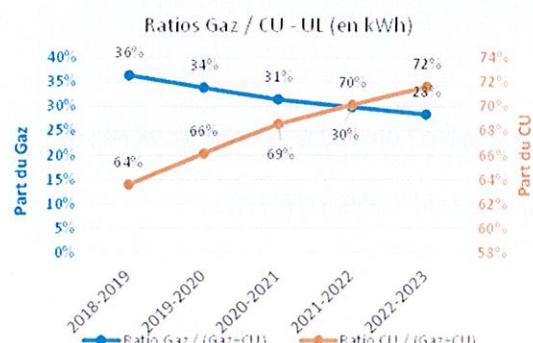
M. Guillain MAUVIEL constate que, malgré cette augmentation du prix de revient, les efforts de la communauté universitaire, en termes de diminution de la consommation énergétique, ont permis de conserver une facture d'un montant équivalent à celui de l'année 2021-2022. M. Guillain MAUVIEL a félicité cet exploit.

Prix de revient du kWh chauffage



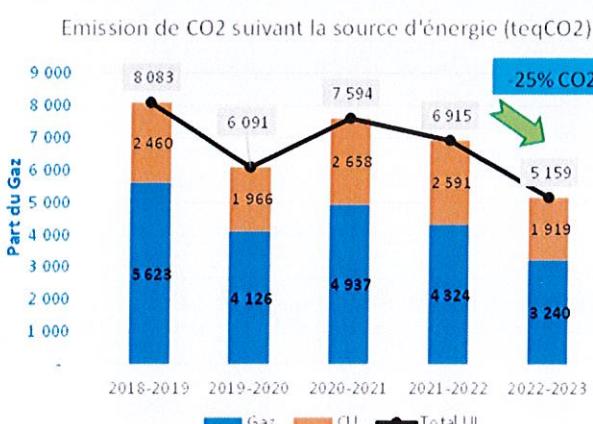
- ⇒ Effet retardateur des achats gaz anticipés avant la crise énergétique pour le chauffage Gaz
- ⇒ Le prix du Chauffage Urbain est le prix de la chaleur utile fournie
- ⇒ Le prix du Gaz est le prix du gaz livré au point de livraison (en MWh PCS). Au prix du gaz doivent être ajoutés pour comparatif : les pertes dues aux rendements de production de chaleur + coûts des moyens de production gaz.

À présent, M. Guillain MAUVIEL se focalise sur les économies de CO₂.



⇒ La progression de la proportion du CU (Chauffage Urbain) dans le mix du chauffage UL...

Données consommation : CHAUFFAGE



⇒ à permis de gagner 12% d'émission de GES à consommation équivalente...

teqCO2	64% de CU	72% de CU	Gain (teqCO2)	Gain en %
Pour la consommation 2022-23 (57 064MWh)	5 935	5 250	685	12%

⇒ En plus des économies de GES liées à la baisse de consommation



Les -21 % de baisse en termes d'énergie correspondent à -25 % de CO₂ du fait que plus d'économies ont été réalisées côté gaz que côté chaleur urbaine et du fait du basculement progressif du gaz vers la chaleur urbaine ; la volonté politique au long cours de raccordement au réseau urbain de chaleur porte ses fruits et explique en partie le gain réalisé depuis une quinzaine d'années.

CONCLUSIONS

En résumé, on a fait le calcul des économies d'énergie converties en économie financière et en réduction d'empreinte carbone :

⇒ Sans les économies d'énergies réalisées, la facture UL 2022-2023 aurait été plus élevée de 2,4 M€, la consommation de 19 GWh de + et notre empreinte de 2000 teq de CO₂ en +

⇒ La météo nous a aidé à hauteur de 30% dans ces résultats

	Réel	Economie énergie (MWh)	Economie financière (M€)	Reduction empreinte CO ₂ (teqCO ₂)
16% de baisse de consommation énergétique brute globale	Electricité	3 433	0,807	295
	Chauffage	15 340	1,626	1 756
	Total	18 773	2,433	2 051
	Gains grâce à la météo (chauffage)	6 359	0,679	589
	Gains grâce à nos efforts	12 414	1,754	1 462

teq = tonne équivalent CO₂

De façon plus parlante, 1 tonne équivalent CO₂ correspond à une économie d'un million en voiture ou 500 kilomètres de moins de parcours par chaque personnel de l'Université de Lorraine.

Il y a de quoi être satisfaits du montant total d'économies réalisées : 2,4 M€, remarque M. Guillain MAUVIEL.

⇒ Mais nous « consommons » malgré tout en 2022-2023...

Consommations 2022-2023	Energie (MWh)	Empreinte CO ₂ (teqCO ₂)
Electricité	41 995	3 612
Chauffage	57 064	5 159
Total	99 059	8 771

Efforts communs du plan de sobriété à poursuivre sur la saison 2023/2024

La Présidente observe que ce sujet porte à la fois un enjeu financier et environnemental, étant entendu que la météo clément est un symptôme du changement climatique et de ce qui affecte globalement les ressources disponibles, l'état des marchés et qu'elle explique une bonne partie des conflits qui se développent actuellement sur la planète. L'effort accompli est une belle preuve de ce que l'Université peut faire quand une action est portée collectivement par la communauté universitaire (l'Établissement regroupe 70 000 personnes).

L'Université avait sollicité un audit de l'Inspection Générale sur son patrimoine immobilier ; cet audit a débuté il y a quelques semaines et il vise à évaluer si l'Établissement est prêt pour un éventuel passage à la dévolution du patrimoine et à permettre de mesurer l'intérêt, les effets à la fois positifs et négatifs d'une telle dévolution. Compte-tenu que la presque totalité des bâtiments de l'Université de Lorraine sont propriété de l'État, la dévolution du patrimoine revient à transférer cette propriété à l'Université, sujet qui vient interroger la capacité des équipes de l'Université à prendre en charge et à piloter intégralement un patrimoine bâti de cette ampleur (environ 900 000 m²), alors qu'en parallèle, l'État a quelque peu tendance à se désengager de sa fonction de propriétaire, CPER (Contrat de Plan État-Région) après CPER.

La gouvernance attend des résultats de cet audit avant de prendre toute décision.

 La Présidente souhaite informer l'ensemble des Administrateurs d'un **courrier reçu du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)**, hier lundi 6 novembre, annonçant des nouvelles positives inattendues. Elle rappelle que des mesures salariales ont été décidées et prises par l'État (pour un surcoût de 9 M€ pour l'Établissement). Aucune compensation de ces mesures salariales n'était envisagée en 2023 et une compensation partielle était envisagée en 2024.

① Le courrier reçu fait état d'une compensation partielle (de 50 %) à la fois en 2023 et en 2024 (de 50 %). La base du calcul des 50 % n'étant pas connue, il n'est pas possible de mesurer l'ampleur de cette compensation. Il n'en reste pas moins que cette nouvelle représente une amélioration significative par rapport à la situation précédente.

② De même, dans ce courrier, le Ministère informe que les frais engagés pour la mise en sécurité des campus, à la suite du relèvement du plan « Vigipirate », peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès du Ministère ; l'enveloppe se monte à 5 M€ à l'échelle de l'État – ce qui va tout de même aider à couvrir les frais engagés par l'Université de Lorraine pour la sécurisation des bâtiments.

 Le relèvement du plan « Vigipirate » a donc été opéré le 14 octobre dernier, avec la remise en place de consignes plus strictes dans un environnement universitaire, pas toujours facilitant pour la mise en place de ces mesures de sécurité, notamment en matière de contrôle d'accès aux bâtiments, expose la Présidente.

L'Université de Lorraine n'ayant pas les moyens de poster des vigiles devant chaque porte d'entrée de chaque campus, la communauté fait un effort collectif pour augmenter sa vigilance, pour avoir des contrôles de sacs opérés par les vigiles de manière aléatoire sur les campus de l'Université, de façon à rendre une présence sécuritaire un peu plus visible sur les campus, tout en essayant de préserver ce qui fait d'un campus un campus universitaire.

 La Présidente passe la parole à la Vice-présidente du Conseil d'Administration, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, pour présenter le bilan, à partir de l'année 2021, de la répartition genrée des demandes de CRCT (Congés pour Recherche et Conversions Thématiques) et de CPP (Congé pour Projet Pédagogique).

Bilan CRCT

Le tableau ci-après affiche une augmentation du nombre des candidatures (quasi-doublement entre 2021 et 2023) et une augmentation de la part des femmes (27 % en 2021-2022 et 50 % en 2023-2024).

Le nombre d'obtentions de CRCT est très proche, voire égal, au nombre de demandes de CRCT (d'autant plus qu'il s'agit de petits volumes).

Bilan CRCT

Année	Candidatures					Obtention				
	Total	Fe	Ho	MCF	PR	Total	Fe	Ho	MCF	PR
2021-2022	26	7 (27%)	19 (73%)	22 (85%)	4 (15%)	24	7 (29%)	17 (71%)	21 (88%)	3 (12%)
2022-2023	39	14 (dont 10 pour congés mat.) (36%)	25 (64%)	30 (77%)	9 (23%)	34	13 (38%)	21 (62%)	28 (82%)	6 (18%)
2023-2024	50	25 (dont 7 pour congés mat.) (50%)	25 (50%)	41 (82%)	9 (18%)	44	20 (45%)	24 (55%)	36 (82%)	8 (18%)

Bilan CPP

Année	Candidatures						Obtention					
	Total	Fe	Ho	MCF	PR	ESAS	Total	Fe	Ho	MCF	PR	ESAS
2021-2022	10			5	1	4	6			3		3
2022-2023	3	1	2	2		1	2	1	1	1		1
2023-2024	7	3	4	5	1	2	6	3	3	4	1	1

Compte-tenu des petits chiffres, aucun pourcentage ne figure dans le tableau des CPP.

Un travail de sensibilisation a été fait pour attirer des personnes vers ce dispositif. Mme Myriam DORIAT-DUBAN constate que ce dispositif ne connaît pas de succès dans toutes les universités.

Malgré la faiblesse du nombre de candidatures, l'obtention du CPP n'est pas assurée car l'examen porte sur le projet déposé.

M. Olivier GARET souhaite disposer d'une analyse de la répartition des bénéficiaires de ces dispositifs selon les grands groupes de disciplines.

La Présidente fait lecture des procurations.

2. PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2023 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Aucune modification n'est demandée.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	5
Nombre de votants	23
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

A - DÉCLARATION LIMINAIRE de la LISTE « ESPOIR »

M. Olivier GARET procède à la lecture de la déclaration.

« À l'occasion de la rentrée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous voulons attirer l'attention de la communauté universitaire sur quelques faits importants, qui méritent selon nous des réactions d'ampleur. Notre point de vue s'inscrit pleinement dans la continuité des engagements des élu·es ESPOIR, engagements que nous avons collectivement défendus lors de la campagne de 2022 puis au cours de notre première année de mandat.

Nous observons notamment que la communauté universitaire perd beaucoup trop de temps à rédiger ou évaluer des dossiers, qu'il s'agisse pour les collègues d'obtenir une juste rétribution de leur travail ou de garantir, dans leurs diverses fonctions et responsabilités, les appuis et financements nécessaires au bon fonctionnement des composantes et laboratoires. Les chartes et déclarations se multiplient en vain, en vue de rétablir des principes élémentaires, comme l'évaluation qualitative plutôt que quantitative de la recherche. Nous observons par ailleurs que les conditions d'études et de travail restent dégradées, et que nombre d'étudiant·es vivent dans la précarité. Cela vaut également pour de nombreux collègues de catégories B ou C, qu'ils ou elles soient contractuel·les ou titulaires.

Le Président de la République a récemment joué la provocation en déclarant que les formations quasi-gratuites ou non professionnalisantes ne pourraient pas continuer. L'explosion des droits d'inscription pour les étudiant·es extra-européen·nes était déjà une première atteinte grave à la dimension universaliste et émancipatrice de la formation universitaire. La suite est donc en préparation. Il s'agit là d'un changement radical de l'esprit et des objectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. La ministre de l'ESR a ainsi donné la liste des établissements dont le fond de roulement va être ponctionné pour financer des actions en dehors du périmètre du ministère. L'idée que l'enseignement supérieur et la recherche sont adéquatement financés est loin de la réalité. Les objectifs de Lisbonne de consacrer 3 % du PIB à la recherche, avec seulement 1 % pour le secteur public, semblent irréalisables. Au gouvernement, les fossoyeurs de l'ESR poursuivent leur travail.

En cette rentrée, nous voudrions interpeller la communauté universitaire sur sa responsabilité envers la société. Cette responsabilité incombe à nos collectifs de travail (établissement, services, composantes et laboratoires) comme à

chacune et chacun d'entre nous. Notre objectif prioritaire ne peut pas être de produire des résultats de recherches transférables et monétisables par l'industrie, la finance ou les collectivités territoriales. À l'inverse, il nous faut restaurer les conditions d'une recherche et d'un enseignement sereins afin que l'université contribue pleinement à l'élaboration des connaissances et à la formation critique des jeunes générations, et ainsi placer l'enseignement supérieur au centre des défis sociétaux, écologiques et politiques posés par l'époque que nous traversons. »

B - DÉCLARATION LIMINAIRE de la LISTE « Fédélor »

M. Vianney CAMUS procède à la lecture de la déclaration.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Depuis maintenant près de 4 ans, les études en soins infirmiers ont été intégrées à l'Université de Lorraine. Désormais, les étudiantes et étudiants en soins infirmiers (ESI) peuvent accéder aux services universitaires, tels que le SSE ou encore aux plateformes de cours en ligne type ARCHE.

Quel bilan peut-on en tirer 4 ans plus tard ?

À l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) de Thionville, l'inscription administrative à l'université n'a été possible que le 18 octobre, soit 1 mois et demi après la rentrée. À titre de comparaison, différents UFR de l'Université de Lorraine ont proposé à leurs étudiants de réaliser cette inscription depuis la mi-juillet. Cela a conduit les formatrices et formateurs de l'institut à fournir leurs accès personnels aux étudiants afin qu'ils puissent accéder à la plate-forme ARCHE et bénéficier de leurs cours.

De plus, ces étudiants n'ont pour l'heure pas accès à leurs cartes étudiantes. Cela complique, voire rend impossible, l'accès aux réductions étudiantes ainsi qu'aux repas du CROUS à 1 euro.

Madame la Présidente de l'Université, si l'IFSI de Thionville est aujourd'hui révélateur de ces difficultés, nous regrettons que ce problème soit récurrent dans de nombreux IFSI, en particulier ceux délocalisés mais également dans certains IUT.

Fiers de défendre une égalité de traitement entre l'ensemble des étudiants de Lorraine, nos questions sont les suivantes :
- quelles actions souhaitez-vous mettre en œuvre afin de poursuivre l'intégration de l'ensemble des composantes de Lorraine au sein de notre université en particulier des campus délocalisés ?

- concernant la problématique des inscriptions administratives évoquée, auriez-vous une solution afin d'éviter que cette même situation se reproduise l'année prochaine ?

Je vous remercie sincèrement pour votre attention et de votre engagement en faveur d'une meilleure intégration des étudiants issus des campus délocalisés. »

Concernant les inscriptions, M. Nicolas OGET considère que le problème est à la fois structurel et conjoncturel :

- structurel, car pour procéder à l'inscription à l'Université de Lorraine, il faut que les IFSI transmettent les listes et des données relatives aux étudiants aux services du DUMPS (Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé), or ce département attend souvent longuement les listes et les données ; par la suite, il faut que ce département puisse absorber l'ensemble des listes et effectuer le travail dans les temps ;
- conjoncturel, puisque, cette année au mois de septembre, la collègue qui s'en occupait dans le département est partie ; nous avons pris un retard conséquent qui a suscité les problèmes ci-dessus évoqués.

M. Nicolas OGET souhaite également informer l'assemblée que la DFOIP (Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle) avait demandé de pouvoir avoir accès aux données "Parcoursup" qui permettraient de pouvoir disposer de l'ensemble des données des IFSI pour être en mesure de les inscrire plus rapidement ; ceci a été refusé. Nous aurions à ce niveau-là une possibilité d'amélioration à regarder avec les IFSI, si les IFSI veulent bien transmettre les fichiers en question pour pouvoir accélérer le processus, suggère M. Nicolas OGET.

Sur la question du CROUS, M. Nicolas OGET est surpris car les étudiants des IFSI sont bien inscrits en IFSI ; à partir de ce moment-là, au moins pour les étudiants boursiers, il n'y a pas besoin d'inscription parallèle à l'Université de Lorraine : en faisant état du fait qu'ils sont boursiers auprès du CROUS pour obtenir le repas à 1 €.

Mme Clara BARDOL expose une autre problématique en matière d'inscription : les étudiants en 1^{ère} année de Licence ont remonté que, du fait de leur inscription à l'Université de Lorraine, ils n'avaient pas pu faire leur visite médicale, ce qui retarde le début de leur stage – en conséquence de quoi, ils devront travailler 39 heures par semaine à titre de compensation.

Les IFSI ne font pas partie de l'Université de Lorraine mais proposent des formations "universitarisées", la partie pédagogique intégrant des contributions d'universitaires de l'Université de Lorraine, indique la Présidente. L'Université de Lorraine ne pilote pas l'organisation et le fonctionnement des IFSI. La première alerte provient de Mme Clara BARDOL. Selon la Présidente, l'Établissement a des progrès structurels à faire pour la gestion des inscriptions, mais il y a des progrès coopératifs à faire entre les 15 IFSI (Instituts Lorrains de Formation de kinésithérapie et d'ergothérapie compris) et l'Université de Lorraine. L'Université de Lorraine n'a qu'une partie de la réponse.

M. Nicolas OGET va s'assurer que les aspects structurels qui dépendent de l'Établissement vont bien être traités. Un échange avec les IFSI doit avoir lieu pour nous assurer que la transmission des listes permettant l'inscription des étudiants se réalise le plus tôt possible dans l'année universitaire.

Ces questions (notamment la plateforme ARCHE, l'examen de santé qui retarde le début de la période des stages) ont été évoquées en marge de la remise des diplômes à Thionville par la directrice des études à laquelle M. Stéphane LEYMARIE a demandé un récapitulatif des dysfonctionnements rencontrés. La directrice des études s'est engagée à envoyer par écrit le détail des problèmes qui remontent de manière disséminée dans le cadre des approches territoriales.

Mme Clara BARDOL pointe aussi le même souci au sein de l'IUT Nancy-Brabois.

À l'Université de Lorraine, il y a 8 IUT qui sont complètement intégrés au dispositif de gestion de la scolarité de l'Université de Lorraine, précise la Présidente qui est preneuse de toute alerte qui placerait les étudiants dans la difficulté. La Présidente n'est pas en mesure d'expliquer l'anomalie mentionnée.

M. Jean-Marc MARTRETTE revient sur la vaccination des étudiants en santé pour dire que, pour éviter d'avoir des problèmes avec leur stage, les étudiants ne doivent pas attendre une visite médicale de l'Université de Lorraine pour se faire vacciner mais notamment procéder à la vaccination obligatoire contre l'hépatite B auprès de leur médecin traitant.

La Présidente prend note que ce problème concerne des IFSI en Moselle (Metz, Thionville ...) mais également en Meurthe-et-Moselle (Briey, Nancy-Brabois, entre autres).

M. Stéphane LEYMARIE fera le point sur la situation dès demain matin, mercredi 8 novembre.

3. CONTRAT d'OBJECTIF, de MOYENS et de PERFORMANCE (COMP) avec l'ÉTAT (INFORMATION, ÉCHANGES)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

M. Camille DIOU précise que le COMP-État fait suite aux dialogues annuels stratégiques de gestion, visant à obtenir, via le dialogue avec le Rectorat, des crédits supplémentaires sur des actions spécifiques.

Pour l'année 2023, ces dialogues se sont transformés dans un dialogue annuel de performance pour les 2/3 des universités et, dans le COMP-État pour 1/3 des universités françaises, dans le cadre de la première vague de contractualisation.

L'Université de Lorraine a intégré la deuxième vague des COMP avec l'État pour l'année 2024, puis la troisième vague interviendra pour les autres universités en 2025.

L'Établissement a reçu tardivement, courant octobre, le cadrage DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle) sur cette deuxième vague des COMP avec l'État : par rapport à la première vague sur laquelle l'Université de Lorraine s'était basée pour anticiper la réponse de l'Établissement à la demande du Ministère, il y a eu un certain nombre d'évolutions.

5 objectifs sont imposés par le Ministère, le 6^{ème} objectif est laissé à la libre appréciation des établissements.

- **Objectif 1 : renforcer le pilotage de l'offre de formation, pour améliorer la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle**

- Tryptique : compétences disciplinaires, besoins et attentes des étudiants, besoins socio-économiques et sociétaux **permettant une insertion professionnelle** rapide
- Renforcer ou de créer des formations où les étudiants réussissent **et s'insèrent**
- Identifier et transformer les formations où la réussite et/ou **l'insertion** sont insatisfaisantes
- Métiers et filières identifiés par la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) et France Stratégie dans l'étude « Prospective et **métiers d'avenir** » et aux priorités de France 2030

→ Volonté marquée d'engager les universités vers la formation professionnelle « avant tout »

- **Objectif 1 offre de formation : demandé : 2 M€**

(600 k€ Masse Salariale + 810 k€ Heures Complémentaires + 600 k€ Fonctionnement)

1. Diagnostics

- Diagnostics emploi/compétence/formation, en particulier "professionalisante", en établissant une cartographie des besoins régionaux et des capacités de l'Établissement à y répondre
- Diagnostic spécifique sur la formation professionnelle : positionnement de l'offre de l'Université par rapport à la concurrence ; organisation interne de la formation professionnelle ; lien avec LUE Excellences E&T (conseils de perfectionnement sectoriels) ; se positionner sur des AMI CMA (Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir ») sur les thématiques qui servent sa stratégie de développement

2. Transformation de l'offre de formation

- Métiers en tension : CPU (Conférence des Présidents d'Université) grandes transitions, parcours professorat des écoles, Licences Accès Santé...
- Pédagogie numérique et développement des pédagogies actives
- Développement de l'offre de formation professionnelle : valoriser l'expertise dans les domaines des 6 défis sociétaux de LUE ; mieux répondre aux besoins exprimés par les employeurs et les individus.
- Universitarisation du CHR Metz-Thionville

- **Objectif 2 : le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international**

- Consolider une **stratégie** de recherche et d'innovation
 - positionnement scientifique ainsi que les partenariats stratégiques (publics et/ou privés)
 - valoriser l'axe innovation de leur stratégie, en cohérence avec les stratégies de recherche

- Renforcer l'**attractivité** de la recherche
 - mise à disposition des laboratoires d'équipements de pointe
 - incitation à la participation aux appels ERC et aux actions Marie Skłodowska-Curie
- Adapter les **organisations** au service de la recherche
 - en lien avec les organismes nationaux de recherche
 - actions de professionnalisation et de renforcement des fonctions de soutien à la recherche
 - haut niveau de service et de qualité de gestion de la recherche
- **Objectif 2 Recherche : demandé : 630 k€**
 (360 k€ Masse Salariale + 260 k€ Fonctionnement)
Cofinancement : 1,1 M€ (préciput ANR + RP)
 - **Accompagner la communauté des Enseignants-Chercheurs (EC) vers l'ouverture à la science**
 - Amplification du soutien aux revues modèle Diamant : 4 nouvelles revues scientifiques
 - Financement pendant 2 ans de 2 postes d'éditeur : processus d'édition ouverte
 - Traduction semi-automatisée d'une sélection d'ouvrages de recherche en libre accès
 - **Accompagner la communauté des EC dans une démarche de maturation**
 - « MARCHE+ » : accompagner 10 chercheurs pour maturer leur projet
 - Accompagnement individualisé : 2 ingénieurs-projet
- **Objectif 3 : la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la Transition Ecologique et le Développement Soutenable (TEDS) dans l'ensemble de ses dimensions**
 - Accélérer la **transition bas-carbone** et la résilience climatique de la France
 - La formation et la sensibilisation des **étudiants** aux enjeux de la TEDS ;
 - La formation et la sensibilisation des **enseignants** aux enjeux de la TEDS ;
 - La réduction de **l'impact environnemental** des établissements, au travers de la diminution de leurs émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), de la réduction de leur consommation d'énergie, la réduction de leur impact sur la biodiversité, la prise en compte des enjeux de développement durable dans leur politique achat et la mobilité des personnels.
- **Objectif 3 TEDS : demandé : 3,5 M€**
 (1,26 M€ Masse Salariale + 240 k€ Fonctionnement + 2 M€ Innovation)
 - **Impulser et accompagner le changement vers plus d'éco-responsabilité, en mobilisant les communautés et en formant les étudiants et personnels**
 - Mobiliser les communautés
 - Former les étudiants
 - Former les personnels
 - **Engager la transformation vers des éco-campus**
 - Bâtiments : cf. volet 5 pilotage
 - Préservation de la biodiversité, îlots de fraîcheur
 - Désimperméabilisation des sols, récupération d'eaux pluviales

- Ombrières Photo Voltaïques, infrastructures liées aux mobilités douces
- **Objectif 4 : Égalité, Diversité, Inclusion**
Demandé : 645 k€
(555 k€ Masse Salariale + 90 k€ Fonctionnement)
 1. **Déploiement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dont sont victimes les étudiantes et les étudiants**
 - 3 profils spécifiques : coordinateur ou coordinatrice chargée d'affaires juridiques, psychologue
 - Mise en place et valorisation d'une plateforme de saisine unique
 - Campagnes de communication sur le nouveau dispositif de signalement (« caravane EDI »)
 2. **Expérimentation d'un dispositif spécifique d'accompagnement d'étudiants porteurs d'autisme**
 - Aménagement d'un espace d'hébergement
 - espace de vie collective : deux étudiants solidaires + accompagnement au quotidien de type « pair-aidance » par des spécialistes de l'autisme
- **Objectif 5 : améliorer la gestion et le pilotage de l'Établissement**
 - **Plan financier**
 - fiabiliser l'information financière
 - aligner modèle d'activité / ressources
 - optimiser l'usage de ces ressources (gestion MS, politique achat, ...)
 - augmenter les ressources propres
 - renforcer le pilotage du Fonds de Roulement et de la trésorerie, plan d'utilisation du budget mobilisable
 - **Plan des ressources humaines**
 - l'anticipation des mutations
 - renforcement de l'attractivité de l'Établissement (formation, de déroulement de carrières, de conditions de travail, d'égalité et d'inclusion, ou de lutte contre les violences sexistes et sexuelles)
 - **Patrimoine immobilier**
 - la bonne connaissance du parc, étayée par des données fiabilisées ;
 - la recherche d'une occupation optimisée des espaces ;
 - les actions de transition énergétique et écologique ;
 - la valorisation économique du patrimoine.
 - **Pilotage de l'Établissement**
 - fiabilisation et mise à jour des données ;
 - cohérence et la sécurité du système d'information dont elles sont issues ;
 - outils et les compétences pour les traiter.

- Objectif 5 améliorer la gestion et le pilotage de l'Établissement - Ressources humaines : construire une nouvelle culture managériale
Demandé : 1,52 M€
(920 k€ Masse Salariale + 600 k€ Fonctionnement)
 - renforcer la motivation, la prise d'initiative et la qualité du service rendu
 - promouvoir une marque employeur attractive par la valorisation des réussites
 - réduire l'apparition des risques psycho-sociaux
 - équipe de soutien aux managers: accompagnements collectifs et individuels, formations dédiées, nouveaux modes de management.
- Objectif 5 : améliorer la gestion et le pilotage de l'Établissement - Patrimoine immobilier : Disposer d'un SPSI sur le temps long et massifier les opérations de rénovation énergétique en recourant à des montages financiers innovants
Demandé : 2 M€ – Cofinancement : 2,1 M€ (Fonds de Roulement)
 - Se doter de compétences :
 - vision prospective à 20 ans, renforcer la dimension stratégique de la DPI
 - capacité à prendre en charges des études prospectives plus nombreuses
 - conduire une programmation plus ambitieuse
- répondre aux enjeux de la rationalisation et de la TE → dévolution
 - Consolider les compétences de la cellule énergie
 - Démarche BIM (*Building Information Modeling*)
- Objectif 6 Stratégie territoriale
Demandé : 1,655 M€
(655 k€ Masse Salariale + 250 k€ Fonctionnement+ 750 k€ Innovation)
 - Schémas de déploiement universitaire territoriaux (SDUT@UL)
 - Donner à voir une autre facette de l'excellence, sociale et sociétale, à partir des atouts et des potentialités des territoires et de leurs habitants ;
 - Répondre aux enjeux partagés en termes d'attractivité, de développement économique, culturel et social ainsi que ceux qui sont liés aux grandes transitions et à l'accompagnement d'une réindustrialisation décarbonée du territoire ;
 - Faciliter l'accès des jeunes Lorrains à l'enseignement supérieur en les accompagnant dans une démarche d'orientation proactive, en prévenant les phénomènes d'autocensure et en veillant à ce qu'une offre de formation attractive et adaptée existe en proximité.



La Présidente remercie M. Camille DIOU pour l'exercice délicat en lequel consiste la présentation du COMP avec l'État car il s'agit d'inscrire des éléments qui complètent des dispositifs déjà existants.

Pour la Présidente, le deuxième élément de difficulté réside dans le fait que cet exercice, souhaité par l'État, va vers une démarche de contractualisation, certes avec des moyens, mais qui s'appuie sur une orientation en termes de performance : l'Établissement doit afficher des indicateurs de performance, y compris pour les années futures – ce qui est très compliqué pour une université. Les injonctions en termes de performances réalisées, immédiates et la temporalité dans laquelle travaille l'Université ne sont pas toujours évidentes à saisir. D'ici la fin de l'année, la Présidente souhaiterait que soit abordé le thème du nouvel indicateur d'insertion utilisé par l'État et déployé de façon massive, l'indicateur nommé « InserSup » qui calcule un taux d'emploi-salarié en France, qui ne prend pas en compte :

- les étudiants et les étudiantes qui développent leur propre activité,
- les étudiants et les étudiantes qui s'installent en profession libérale
- et les étudiants et les étudiantes qui travaillent comme employés à l'étranger.

M. Jean-Marc MARTRETTTE intervient sur l'objectif des ombrières photo voltaïques. Il sait que, dans le secteur privé, en fonction des mètres-carrés de leur parking, certains acteurs ont l'obligation de déployer des panneaux photo voltaïques. Il demande si cette obligation s'applique à l'Université, si des moyens de financement de l'État existent pour faire face à cette obligation et si des parkings-pilotes sont prévus dans le cadre de ce déploiement.

Selon M. Guillaum MAUVIEL, l'Université est concernée par cette obligation sur ses plus grands parkings dont celui de Brabois-Santé mais il n'y a pas d'aides financières prévues. Ce sera avantageux de produire et de valoriser de l'électricité que l'Établissement auto-consommera pas uniquement sur Brabois-Santé mais aussi sur d'autres campus.

**DÉPART de M. GROS DIDIER François
Procuration à Mme BOULANGER Hélène**

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 6

Alors qu'il considère que les missions de service public devraient être dévolues à l'Université, M. Olivier GARET remarque que certaines missions dépassent ce cadre puisque, finalement, elles ont trait à l'aménagement du territoire, à la politique d'accessibilité des étudiants et des étudiantes à des formations qui correspondent à leur goût et à leurs capacités.

Le 6^{ème} objectif choisi par l'Établissement résume tous les autres : il symbolise la mission qui est dévolue à l'Établissement d'assurer un accès égal à chacun et à chacune, quel que soit le lieu qu'il ou elle habite, à une formation publique, gratuite et de qualité.

Or, pour M. Olivier GARET, le regard de l'État se tourne de plus en plus vers les formations de l'enseignement supérieur privé.

Sa deuxième remarque porte sur le large périmètre de l'Université qui lui permet d'agir en matière de biodiversité.

En la matière, l'Université de Lorraine a effectivement abandonné l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces extérieurs, elle a mis en place de fauches tardives, indique la Présidente.

Dans le COMP avec l'État, l'Université de Lorraine demande un poste de chargé de développement éco-campus, qui sera très orienté vers ces sujets. Quand on réaménage les espaces extérieurs des campus, il faut à la fois avoir des compétences spécifiques pour préserver ou restaurer la biodiversité, pour revégétaliser, pour gérer les écoulements d'eau. Au sein de la DPI (Direction du Patrimoine Immobilier), Mme Caroline GARNIER prépare aussi un diplôme universitaire *Biodiversité* pour s'orienter professionnellement vers ce type de poste. Il y aura donc 2 personnes (1 permanent et 1 CDD embauché via le COMP) qui vont se spécialiser sur la thématique de la transformation des espaces extérieurs de l'Université de Lorraine.

M. Camille DIOU conclut sur le calendrier : rencontre avec le Rectorat fin novembre, dépôt de la demande au Ministère courant janvier pour une signature vraisemblablement en mai 2024.

Point d'information et d'échange, pas de vote.

4. POLITIQUE RSE – GUIDE sur l'ÉCRITURE ÉGALITAIRE (INFORMATION, ÉCHANGES)

M. Pascal TISSERANT annonce que l'objectif du guide n'est pas d'alourdir mais de soulager la charge mentale ressentie sur cette question.

L'écriture dite inclusive faisant débat et ayant suscité plus ou moins des questionnements, de nombreux collègues ont été amenés à se saisir de cette écriture depuis plusieurs années.

En l'absence d'un guide et d'un cadre, les collègues ont travaillé plusieurs mois et ont cherché, à travers ce guide « Écrire l'égalité à l'Université de Lorraine », à simplifier la vie de celles et ceux qui souhaitent s'en emparer.

Rappels conceptuels

→ Ensemble de pratiques linguistiques recommandées dès 2015 par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes

Ecriture inclusive : ensemble de règles et de pratiques qui visent à éliminer la discrimination entre les genres féminin et masculin

Ecriture épicène : expressions qui s'adressent par deux sexes

Ecriture égalitaire : cherche à établir une forme d'égalité entre les deux sexes (→ mieux représenter et « inclure » le féminin)

⌚ Choix UL



L'Université de Lorraine a été amenée à écarter :

- le terme « d'écriture inclusive » qui pouvait être mal compris, notamment avec la question du point médian,
- l'écriture épicène qui n'est pas toujours comprise, même si elle remplit bien des fonctions (elle était affichée dans le catalogue de la formation des personnels jusqu'à présent).

L'Établissement retient la notion « d'écriture égalitaire ».

Méthodologie / élaboration livret-guide

Un premier outil pour « s'emparer » du concept

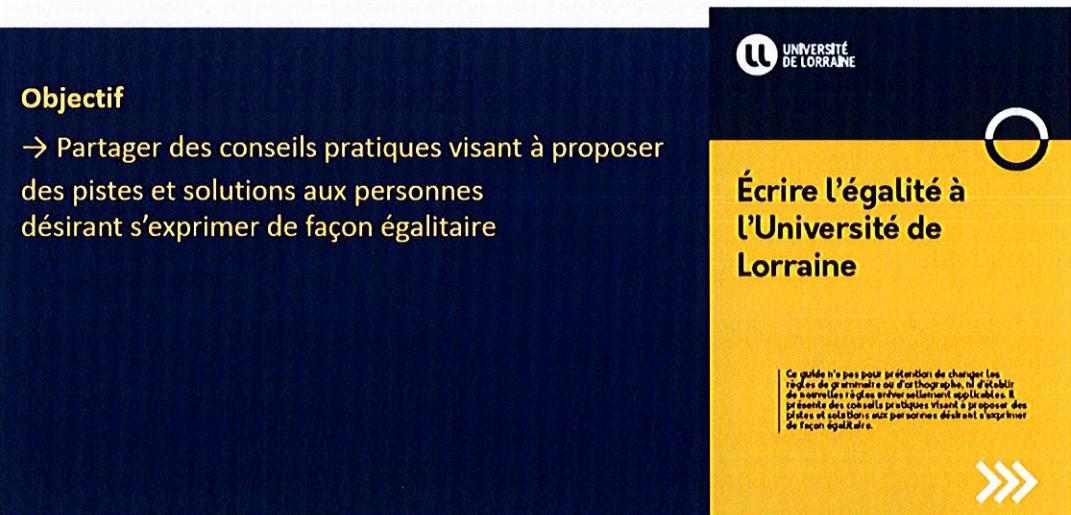
S'appuie sur :

- ✓ Le Guide du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes
- ✓ Des documents existants dans d'autres établissements de l'ESR



Ont été associés :

- ✓ Le réseau BEECOM (test/retours via questionnaire)
- ✓ Le Comité EDI (séance de travail spécifique en atelier)
- ✓ Des directions centrales

Le livret-guide *Ecrire l'égalité à l'Université de Lorraine*

Objectif

→ Partager des conseils pratiques visant à proposer des pistes et solutions aux personnes désirant s'exprimer de façon égalitaire

Ecrire l'égalité à l'Université de Lorraine

Ce guide n'a pas pour vocation de changer les usages de l'académie ou d'orthographier l'ensemble des nouvelles règles éventuellement applicables. Il présente des conseils pratiques visant à proposer des pistes et solutions aux personnes désirant s'exprimer de façon égalitaire.

Principaux conseils

- Féminiser ou masculiniser les désignations de personnes
- Eviter les termes marqués en genre
- Employer la double flexion (ou doublets)
- Utiliser l'ordre alphabétique
- Utiliser le point médian en dernier recours
- Utiliser l'accord de proximité ☞ *point de discussion/débat*
- Penser aussi à la communication visuelle

Exemple de double flexion/doublets : *les étudiants et les étudiantes*

Utilisation du point médian : recommandée une seule fois dans un même mot dans une phrase.

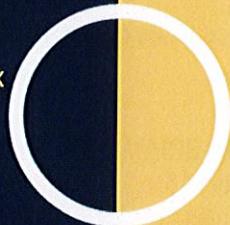
Accompagnement

- ✓ **Ressources complémentaires** sur le site UL dédié EDI
- ✓ **Formations**
- ✓ **Séquences de communication** en lien avec le calendrier institutionnel et le calendrier des événements EDI
- ✓ **Ateliers/actions de sensibilisation**

Calendrier

Calendrier institutionnel

- ✓ CVU du 16/10/2023
- ✓ CS du 17/10/2023 ; CF du 24/10/2023 ; CA 07/11/2023 :
inscription à l'ODJ comme point d'information laissant aux
échanges (sans vote)
- ✓ Directoire du 09/11/2023
- CSA 30/11/2023 ; F3SCT 07/12/2023 : inscription à l'ODJ comme
point d'information laissant aux échanges (sans vote)



En réponse à M. Jean-Luc METZGER, M. David DINÉ dit que le guide se trouve sur le site de l'Université de Lorraine.

Au nom de Fédélor, Mme Clara BARDOL félicite l'Université de Lorraine pour cette initiative ; l'utilisation excessive du point médian pénalise les personnes à déficience oculaire, remarque-t-elle.

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO salue la démarche de ce guide. Elle déclare être d'accord sur la question du point médian. Elle demande si l'Établissement va encourager le plus souvent possible l'utilisation de l'écriture égalitaire en expliquant les enjeux de représentation.

Le fond politique de la démarche est de rendre visible les genres au travers de la langue. Ce moyen d'action est utilisé aussi systématiquement que possible. L'édition de ce guide vient du fait que les structures de l'Établissement ont demandé à être assistées dans le « comment faire ». La Présidente est partisane de laisser les personnes se positionner par rapport à cette question et exprime la volonté de ne pas être trop normative au niveau de l'Établissement ; le choix doit rester individuel. Pour tout ce qui est opéré par l'Université de Lorraine, ce guide va servir de point de référence dans l'élaboration des documents émanant de l'Établissement et va s'imposer comme une norme de référence dans la construction de notre travail quotidien.

M. Jean-Marc MARTRETTE pose la question suivante : avec l'intelligence artificielle, n'existe-t-il pas des outils capables de reprendre des documents déjà écrits pour les transformer selon les règles adoptées par l'Université aujourd'hui ?

Pour les formulaires, le problème vient du fait que les formulaires utilisés par l'Université de Lorraine sont pilotés par l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Établissements). La Présidente n'a pas connaissance de l'existence d'un outil. Le travail de reprise des formulaires est un travail intéressant dans le cadre d'un débat permanent ; le fait que des équipes réfléchissent et travaillent de façon collective peut avoir aussi un effet important.

Pour M. Olivier GARET, cette question sensible fait objet d'exploitation politique, voire politique. Il ne faut pas oublier quel est le but de ces modifications du langage : le premier but est d'agir pour l'égalité. Il ne faudrait pas entrer dans des processus trop codifiés où des personnes pourraient avoir le sentiment que la sincérité est absente et que seules des normes devraient obligatoirement s'appliquer. Le guide proposé lui paraît très bien et contient des conseils équilibrés.

M. Olivier GARET reconnaît que le point médian attire les crispations. À propos du point médian, il cite Mme Éliane VIENNOT, historienne de la littérature et critique littéraire française :

« *Il faut toutefois apprendre l'utiliser correctement, c'est-à-dire avec modération, car il s'agit d'une abréviation et on sait que les abréviations doivent rester rares, sauf à rendre la lecture difficile. Par ailleurs, tous les mots ne peuvent pas être abrégés en fonction de leur morphologie. Il y a donc nécessité, pour les personnes qui veulent pratiquer cette abréviation, d'apprendre les bonnes techniques ; à titre d'exemple, les livres que je publie depuis 5 ou 6 ans, présentent un point médian toutes les 3 ou 4 pages, ce qui ne m'a jamais valu aucune critique pour illisibilité.* »

M. Olivier GARET termine en disant que les conseils portés dans le guide vont dans le sens de l'efficacité et s'en félicite.

C'est au tour de Mme Catherine RABAN de saluer l'initiative. En tant qu'élue du comité EDI (Egalité-Diversité-Inclusion) et en matière de communication visuelle, elle signale l'image illustrant la carte IZLY où figurent un homme devant son ordinateur et une femme qui mange.

M. Pascal TISSERANT informe l'assemblée que l'Université de Lorraine n'a pas la main sur cette carte.

La Présidente constate que cette illustration dépend du CROUS.

ARRIVÉE de M. SCIAMANNA Marc

Nb de présents : 18

Nb de représentés : 6

M. Christophe SCHMITT salue la démarche qui ne consiste pas en une contrainte imposée à tout le monde. En ce qui concerne l'accord de proximité sur le guide, il était noté « *point de discussion / débat* » ; M. Christophe SCHMITT souhaite savoir ce qu'il en est actuellement.

Puisque le guide a fait suite à différentes étapes ; il est passé par le BEECOM, le comité EDI, ...et il a fait l'objet d'une amélioration continue pour arriver aujourd'hui à une forme aboutie.

Cette annotation sur la diapositive ne fait que restituer les débats qui ont eu lieu et les principales évolutions qu'a connues ce guide.

Point d'information et d'échange, pas de vote.

DÉPART de Mme MOINARD Patricia

Procuration à M. SCHMITT Christophe

– Procuration de M. DUSSOUBS Bernard à M. SCHMITT Christophe

Procuration de M. DUSSOUBS Bernard transférée à Mme RABAN Catherine

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 7

PAUSE**5. STATUTS du LABORATOIRE MATÉRIAUX OPTIQUES, PHOTONIQUES et SYSTÈMES (LMOPS)**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 2**

Pas de présentation.

Les statuts du Laboratoire Matériaux Optiques, Photoniques et Systèmes (LMOPS) sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

6. DÉCHARGES ANNUELLES des MEMBRES des SECTIONS DISCIPLINAIRES

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Mme Myriam DORIAT-DUBAN dit qu'il s'agit d'une mesure temporaire puisque, dans le cadre de la charte de l'élu-e, la possibilité d'attribuer des décharges annuelles aux membres des sections disciplinaires avait été envisagée. La Présidente souhaite voir ces décharges mises en place cette année, même si la charte de l'élu-e n'a pas été adoptée. L'idée est de reprendre juste le paragraphe de la charte pour les sections disciplinaires et de le proposer au vote du Conseil d'Administration afin d'instaurer ce système de décharges cette année.

M. Vianney CAMUS demande si des étudiants sont prévus dans le Groupe de Travail (GT) sur la charte de l'élu-e.

Compte tenu que les sujets techniques ont trait aux personnels BIATSS et aux Enseignants-Chercheurs (EC), les étudiant-es n'étaient pas convié-es mais Mme Myriam DORIAT-DUBAN ne voit pas d'objection à ouvrir la composition du GT sur demande.

Mme Clara BARDOL dispose de quelques éléments contributifs par rapport à la reconnaissance du travail des élu-es. Elle n'a pas connaissance des raisons de la décision prise par le CSA (Comité Social d'Administration) sur les décharges annuelles qui ont reçu un accueil plutôt froid.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN intervient rapidement pour dire qu'il ne s'agit pas d'un accueil froid du CSA mais que ce dernier est plutôt en attente de voir les éléments proposés dans le cadre de la charte sur le statut de l'élu-e.

Beaucoup de questions visaient à vérifier si ces décharges sont bien calibrées par rapport à d'autres décharges, notamment quand on est membre du CSA ou de la F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail).

Or, pour Mme Myriam DORIAT-DUBAN il est quasiment impossible de faire des équivalences qui aient du sens car les missions sont très différentes.

En fin de discussion, il a été reconnu que ces missions sont essentielles au fonctionnement de l'Établissement, très chronophages et génératrices de charge mentale, conclut Mme Myriam DORIAT-DUBAN qui insiste sur le fait que la position du CSA n'était pas une position de franche opposition mais plutôt une position d'attente.

Les dispositions ci-après détaillées sont proposées pour la durée d'un an.

Séparer la discussion sur la charte « statut de l'élu-e » et celle sur les décharges annuelles des membres des sections disciplinaires paraît naturel à M. Olivier GARET car il ne s'agit pas de discussions de même nature : d'un côté, la discussion porte sur la reconnaissance d'un travail d'assemblée, et, d'un autre côté, sur la reconnaissance d'un travail très particulier.

La Présidente annonce que la communauté bénéficie maintenant d'autres éléments via l'agence de presse spécialisée AEF Data (anciennement Agence Education et Formation) qui fournit, les lundis matin, des données et dont une récente publication permet aussi de se comparer aux autres établissements (y compris dans le domaine des pratiques relatives aux sections disciplinaires).

Dans certaines universités, notamment les président-es des sections disciplinaires perçoivent la prime C2 du RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs), observe Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

M. Jean-Marc MARTRETTE relate qu'il y avait une crainte au CSA que ce vote conditionne les autres décisions qui seront prises sur la charte « statut de l'élu-e ». C'est peut-être une bonne idée de dissocier les deux choses, ajoute-t-il.

Décharges annuelles des membres des sections disciplinaires

Tout en affirmant le principe d'engagement désintéressé au service du collectif de chacun-e dans l'exercice de ses missions d'élu-e et pour tenir compte de l'implication spécifique et du temps de préparation nécessaire à la bonne tenue des différentes sections disciplinaires, l'établissement a décidé de leur attribuer des décharges et délégations annuelles comme suit :

Sectiqns disciplinaires	Participation	Présidence
• Usagers	30 HETD	+ 10 HETD
• Enseignants	10 HETD	+ 5 HETD

Les décharges sont liées à la présence effective de l'élu-e à ces sections disciplinaires.

La décharge s'applique par année universitaire se déroulant du 1er septembre au 31 août. Les décharges pour les enseignants et enseignants-chercheurs mentionnées ci-dessus sont cumulables dans une limite de 50 HETD par an.

Les décharges annuelles des membres des sections disciplinaires figurant dans le tableau ci-dessus sont approuvées par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

7. SUPPRESSION de L'UNITÉ de RECHERCHE (UR) 2L2S et CREATION de L'UR LABORATOIRE de SOCIOLOGIE des TERRITOIRES, du TRAVAIL, des ÂGES et de la SANTÉ (TETRAS) et CREATION de L'UR CENTRE DE RECHERCHE EXPERTISES ARTS et TRANSITIONS (CREAT)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Il n'est pas prévu de présentation sur la scission en 2 de ce laboratoire, annonce Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

(NDLR - Rappel du contexte :

Suite à la volonté du laboratoire et accord avec le Pôle Scientifique (CLCS), l'UR Laboratoire Lorraine de Sciences Sociales (2L2S) propose de diviser géographiquement ses activités et de créer deux laboratoires distincts.

En effet, le laboratoire 2L2S, situé à la fois sur la métropole de Metz et sur la métropole de Nancy, a demandé sa scission en deux laboratoires, l'un messin dénommé « CREAT » et l'autre nancéen appelé « TETRAS ».

S'agissant des personnels, les affectations géographiques sont maintenues. Les agents affectés à Nancy poursuivent leurs activités au sein de TETRAS et les agents affectés à Metz maintiennent leurs activités au laboratoire CREAT.

En application de l'article 12.4 du règlement intérieur de l'Université de Lorraine (RIUL), la création d'une composante implique nécessairement la mise en place d'une assemblée constituante créée par délibération du Conseil d'Administration pour prévoir ses statuts.

Par conséquent, il est prévu un règlement de l'assemblée constituante reprenant sa composition et son organisation. Certaines dispositions comme le quorum et les délais de convocations sont contraints par l'article 12.4 du RIUL.

Suite à l'intervention de M. Jean-Marc MARTRETTE, Mme Myriam DORIAT-DUBAN confirme que pour le vote sur le point 7 (suppression de l'UR 2L2S et création des UR TETRAS et CREAT) la majorité au 2/3 est requise – ce qui n'est pas le cas des votes sur les points 8 et 9 relatifs aux règlements des assemblées générales des UR créées.

Tout d'abord, M. Marc SCIAMANNA reconnaît le souhait des personnels de ces laboratoires, puis, il revient sur la stratégie générale de l'Établissement dans la mesure où cela équivaut à constituer 2 petites UR ; or, dans les évaluations, la tendance est plutôt à faire des fusions de laboratoires pour obtenir des entités plus importantes. En termes de stratégie de recherche, sectionner des UR, même si c'est le sens demandé par leur personnel, est-ce dans la stratégie de l'Établissement ou un épisode parmi d'autres, questionne M. Marc SCIAMANNA.

La Présidente explique que cela ne relève pas de la stratégie d'Établissement mais de la structuration et de l'organisation particulières de la recherche en France. Cet épisode tient également compte d'un principe de réalité qui est, qu'à un moment donné, le maintien du collectif porte plus tort à la qualité de la recherche réalisée qu'il ne facilite la montée en gamme des travaux de l'UR. Ce principe de réalité nous amène à séparer les équipes pour trouver un régime de fonctionnement qui permette une autonomisation mais qui n'empêchera pas les coopérations et les collaborations en sociologie, enchérit la Présidente.

En raison du fait qu'un personnel supplémentaire vient rejoindre le CREAT, Mme Catherine RABAN souhaite savoir s'il serait possible de réajuster l'allocation.

La liste des effectifs des UR est transmise par la DRV (Direction de la Recherche et de la Valorisation) au 1^{er} janvier 2024. Pour 2023, un ajustement serait possible au moyen d'une compensation de la part de la DRV, résume Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

M. Alain HEHN précise que plusieurs personnes voulant rejoindre l'UR CREAT se sont manifestées. Dans tous les cas, il faut attendre janvier pour voir, au niveau de l'Établissement, comment les choses se stabilisent compte-tenu des nombreux mouvements de personnels prévus dans d'autres laboratoires. Quant à la répartition de l'allocation aux pôles scientifiques, elle a été votée et il ne sait pas comment la rectifier à l'heure actuelle ; il faudra voir avec les directeurs de pôle scientifique concernés.

La Présidente dit à Mme Catherine RABAN que cette question très technique sera gérée de la meilleure manière possible en lien avec la DRV, étant entendu que ce qui est observé ici à l'échelle de 2 futures UR et de quelques personnels de l'Établissement est en train de se produire à très grande échelle et ne sera stabilisé qu'au 1^{er} janvier 2024.

Selon M. Jean-Marc MARTRETTE, comme les composantes reçoivent souvent 80 % de la dotation, les réajustements ont lieu en cours d'année.

La gouvernance a été amenée à mettre en place des modalités d'allocation primitive puis complémentaire – ce qu'elle s'efforce d'arrêter pour une meilleure visibilité budgétaire. Le travail commencera à compter du 1^{er} janvier 2024, mais il est évident, pour la Présidente, que ces mouvements sont plus difficiles à anticiper dans le cadre du contrat quinquennal actuel, aussi du fait que la construction des projets d'établissement s'est inscrite dans une nouvelle méthode d'évaluation mise en œuvre par le HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) qui n'a pas permis de fixer de manière stable et anticipée les membres des UR à un instant « T ». On procède difficilement à ce recensement, car au fur et à mesure et en cours de contrat.

Lors de la prochaine contractualisation, même s'il n'existe pas au niveau de l'HCERES, il va falloir avoir un processus, lors du montage du projet des Unités, qui permette de stabiliser très en amont les membres qui feront partie d'une UR au début du contrat, affirme la Présidente.

Concernant TETRAS, la Présidente met un point d'attention sur la proportion trop faible de Professeurs d'Université.

M. Olivier GARET se préoccupe de l'impact sur l'Établissement de la scission de cette UR en 2 UR, en termes de coûts de structures, de directions, de personnels rattachés. Pour lui, le vote en faveur de la volonté des équipes s'impose mais il insiste pour que cela ne soit pas interprété comme un signal d'éparpillement.

Des problèmes similaires de lisibilité se retrouvent dans d'autres champs de discipline (chimie, notamment). Ces problèmes interpellent l'Établissement, lui posent des difficultés en matière d'organisation et d'administration de la recherche.

Le fait d'avoir un modèle d'UR avec des services et une administration en propre devient rapidement non viable : dès que 2 UR se séparent, chaque unité demande une administration propre, or l'Établissement ne dispose pas de moyens à redéployer. Les difficultés sont réelles mais la Présidente continue à penser que, dans un certain nombre de domaines, les processus de rapprochement de différentes UR se poursuivront.

Cela étant, la Présidente remarque qu'il y a bien 2 projets d'Unité distincts ; notamment, la partie sociologie des arts est une propriété particulière de l'équipe de Metz (futur CREAT). Cette partie renvoie la Présidente à un autre questionnement, à savoir, la manière dont est organisée la recherche en arts à l'Université de Lorraine – questionnement sensible, ardu et délicat qu'il ne sera pas possible de régler d'ici la prochaine accréditation mais qui mériterait d'être traitée en cours d'accréditation, dès lors que les acteurs auront, eux aussi, la volonté d'enclencher une dynamique porteuse et effective de ce point de vue.

La partie section de sociologie en tant que telle doit être lue, pour la Présidente, comme une étape dans des évolutions qui vont forcément se produire dans les années qui viennent, étant entendu que le fractionnement des structures de recherche n'est vraiment pas une direction dans laquelle l'Université de Lorraine aurait intérêt à aller pour tout un ensemble de raisons, notamment en termes de moyens.

La suppression de l'UR 2L2S et création de l'UR laboratoire de sociologie des TERRitoires, du TRavail, des Âges et de la Santé (TETRAS) et création de l'UR Centre de Recherche Expertises Arts et Transitions (CREAT) au 1^{er} janvier 2024 **sont approuvées par les membres du Conseil d'Administration.**

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

8. RÈGLEMENT de L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE de L'UNITÉ de RECHERCHE (UR) LABORATOIRE de SOCIOLOGIE des TERRITOIRES, du TRAVAIL, des ÂGES et de la SANTÉ (TETRAS)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 3

Mme Catherine RABAN relève qu'il y a 15 personnes dans le collège des Usagers de l'assemblée constituante de l'UR TETRAS alors que, dans celui de l'assemblée constituante de l'UR CREAT, il y a en fait une seule personne qui, en tant que représentante des doctorants, va participer au vote.

Mme Catherine RABAN demande si les 15 personnes du collège Usagers de l'assemblée constituante de l'UR TETRAS vont participer aux votes.

M. Romain COUVAL explique que c'est un choix du TETRAS qui a moins de doctorants ; la liste des doctorants était figée en octobre-novembre, c'est pourquoi le TETRAS a décidé de les intégrer à l'assemblée constituante et ils prendront part au vote.

Le règlement de l'assemblée constituante de l'UR laboratoire de sociologie des TERRitoires, du TRavail, des Âges et de la Santé (TETRAS) est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

9. RÈGLEMENT de L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE de L'UNITÉ de RECHERCHE (UR) CENTRE DE RECHERCHE EXPERTISES ARTS et TRANSITIONS (CREAT)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 4

Pas de question particulière.

Le règlement de l'assemblée constituante de l'UR Centre de Recherche Expertises Arts et Transitions (CREAT) est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

10. CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC) : PROGRAMMATION 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 5

La Vice-présidente du Conseil d'Administration excuse l'absence de M. Jules FERBER, Vice-président Étudiant, actuellement en session d'examens.

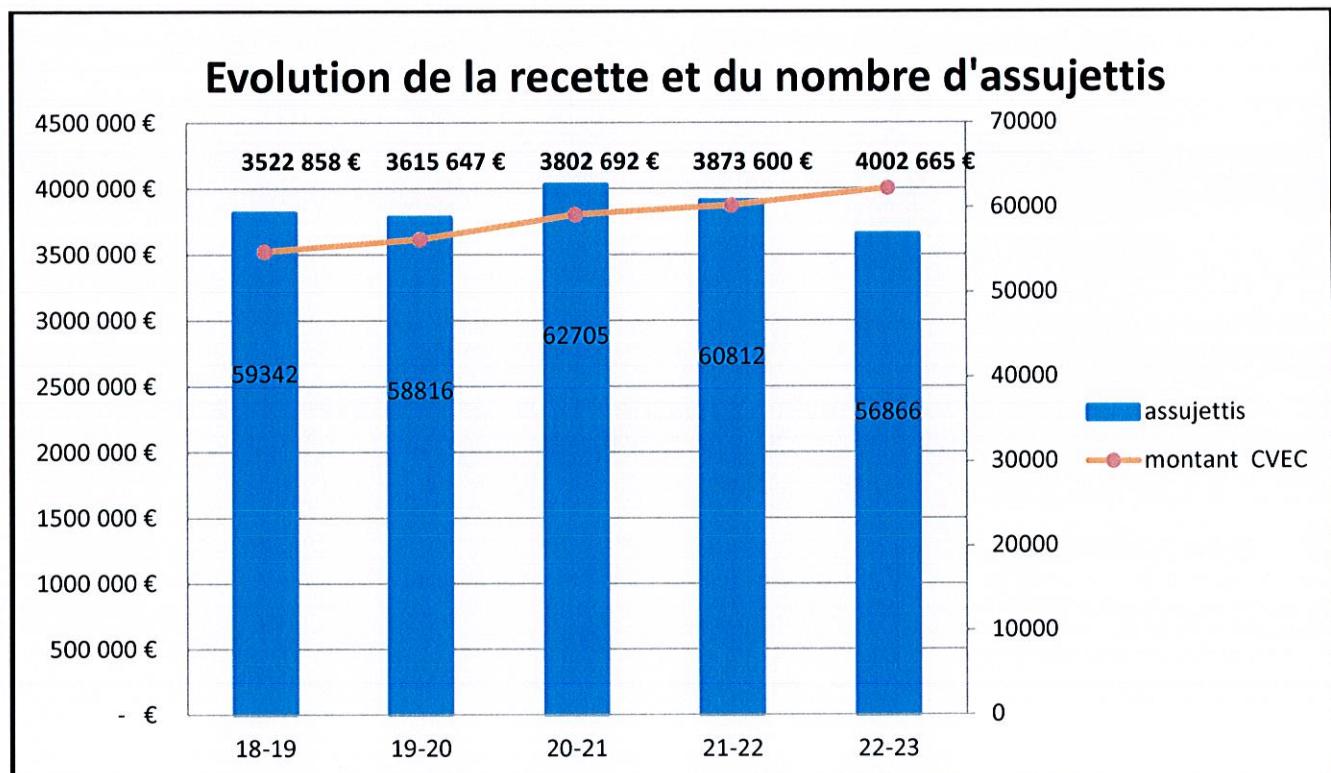
Contexte : quelques données et rappels

M. Pierre DEGOTT rappelle que la CVEC est une taxe affectée par chaque étudiant inscrit qui évolue tous les ans. Actuellement, elle s'élève à 100 € par an et elle permet de faire vivre la vie étudiante. Elle répond à 3 objectifs :

- faire vivre les services de la vie universitaire : SSE (Services de Santé Etudiante), SUMMPS (Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé), la Culture ;

- faire vivre les budgets participatifs de l'Établissement : demandes de subventions au titre du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes), projets Mut@camp, projets vie universitaire ;
- prévoir des investissements pour la vie universitaire.

Retour sur le montant définitif CVEC 2022-2023



56 866 étudiant.es assujettis (en baisse de -6,5%)

Montant de la réversion par étudiant : 70,38766 € (dont 45€ de part fixe)

Le montant total de la réversion CVEC : **4 002 665 €**

La répartition initiale était de 3 800 000 € ; l'écart entre la prévision de recette abonde le fonds d'investissement

Proposition de ventilation CVEC au budget 2024

Projection sur le taux de recette constatée pour l'établissement pour l'année 22-23

Actions	Structure ou programme de financement	Axe stratégique du VÉLo	montant/étudiant sur 70,39 €	CVEC 2024
Thème	Structure			
Santé	SUMPPS	Axe 1 - Santé et social	11,73 €	650 000,00
Inclusion	Service Handicap	Axe 6 - Accueil des publics spécifiques	2,89 €	160 000,00
	Délégation RSE - DGS	Axe 4 - Égalité Diversité	1,44 €	80 000,00
Sport	SUAPS	Axe 2 - Activités physiques et sportives	11,73 €	650 000,00
Vie des campus et Culture	Vie Universitaire et Culture	Axe 3 - Culture	7,22 €	400 000,00
		Transversal (Axes 3, 5 & 6)	4,24 €	280 000,00
		Tous les axes	1,51 €	100 000,00
TOTAL politique structurante			41,87 €	2 320 000,00

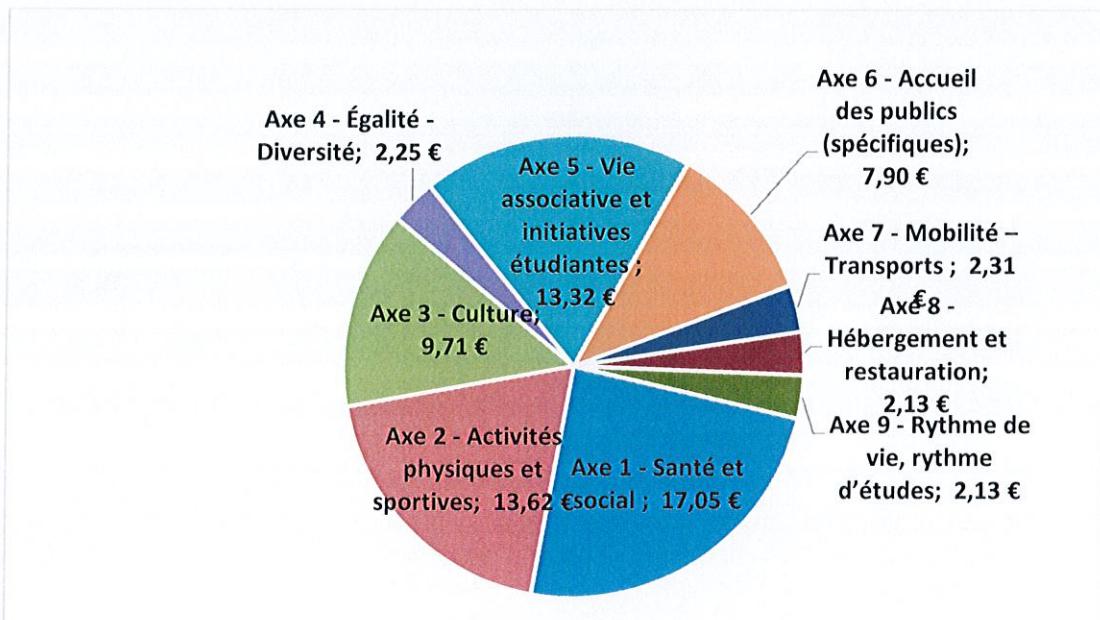
Les lignes jaunes financent la politique structurante de l'Établissement = l'ensemble des actions portées par les directions et les services.

Actions	Structure ou programme de financement	Axe stratégique du VÉLo	montant/étudiant sur 70,39 €	CVEC 2024
Programmes de financements				
Accueil	Emplois étudiants	Axe 6 - Accueil des publics	2,53 €	140 000,00 €
FSDIE initiative	Soutien aux associations	Axe 5 Vie Associative et initiatives étudiantes	10,83 €	600 000,00 €
FSDIE Social	Soutien social	Axe 1 Santé et Social (30% max du fsdie)	4,51 €	250 000,00 €
Mobilités	Nom@de	Axe 7 - Mobilité Transport	0,18 €	10 000,00 €
Espaces	Mut@Camp	Transversal (Axes 7, 8 & 9)	5,41 €	300 000,00 €
Soutien aux projets	AAI CVEC	Transversal (Axes 1, 2, 3, 4, 5 & 6)	3,61 €	200 000,00 €
Sport	Soutien à la compétition universitaire et au sport de haut niveau à l'UL	Axe 2 Activités physiques et sportives	1,08 €	60 000,00 €
TOTAL projets d'acteurs de la communauté universitaire			28,16 €	1 560 000,00 €
Fond d'investissement (variation budgétaire)		Transversal (Axes 7, 8 & 9)	0,36 €	20 000,00 €
Ensemble			70,39 €	3 900 000,00 €

Les lignes bleues correspondent toutes les actions des projets participatifs proposés par des acteurs de la vie universitaire. La plupart de ces lignes ont augmenté (au total : plus 100 000 €).

2024	70,39€ /étudiant	%	Somme
Axe 1 - Santé et social	17,05 €	24%	944 444 €
Axe 2 - Activités physiques et sportives	13,62 €	19%	754 444 €
Axe 3 - Culture	9,71 €	14%	537 778 €
Axe 4 - Égalité - Diversité	2,25 €	3%	124 444 €
Axe 5 - Vie associative et initiatives étudiantes	13,32 €	19%	737 778 €
Axe 6 - Accueil des publics (spécifiques)	7,90 €	11%	437 778 €
Axe 7 - Mobilité – Transports	2,31 €	3%	127 778 €
Axe 8 - Hébergement et restauration	2,13 €	3%	117 778 €
Axe 9 - Rythme de vie, rythme d'études	2,13 €	3%	117 778 €
	70,39 €	100%	3 900 000 €

Ce tableau montre le montant et le pourcentage, par axe, sur les 70 € payés par chaque étudiant à l'Université.



Évolution par axe du schéma directeur de la vie étudiante depuis 2019

	2019	2020 (rectifiée)	2021	2022	2023	2024
Axe 1 - Santé et social	25%	35%	24%	26%	24%	24%
Axe 2 - Activités physiques et sportives	18%	17%	19%	20%	19%	19%
Axe 3 - CultureS	14%	12%	14%	13%	13%	14%
Axe 4 - Égalité - Diversité	4%	2%	3%	3%	4%	3%
Axe 5 - Vie associative et initiatives étudiantes	18%	11%	18%	17%	17%	19%
Axe 6 - Accueil des publics (spécifiques)	6%	11%	10%	10%	12%	11%
Axe 7 - Mobilité – Transports	7%	4%	6%	4%	4%	3%
Axe 8 - Hébergement et restauration	4%	4%	3%	3%	3%	3%
Axe 9 - Rythme de vie, rythme d'études	4%	4%	3%	3%	3%	3%
	3 499 171,24 €	3 477 637,00 €	3 500 000,00 €	3 650 000,00 €	3 800 000,00 €	3 900 000,00 €

Comparaison 2023 vs 2024

Projection sur le taux de recette constatée pour l'établissement pour l'année 22-23

Actions	Axe stratégique du VÉLo	CVEC 2023	CVEC 2024	
Thème				
Santé	Axe 1 - Santé et social	640 000,00 €	650 000,00 €	1,4%
Handicap -EDI	Axe 6 - Accueil des publics spécifiques	200 000,00 €	160 000,00 €	-26,7%
	Axe 4 - Égalité Diversité	100 000,00 €	80 000,00 €	-22,2%
Sport	Axe 2 Activités physiques et sportives	660 000,00 €	650 000,00 €	-1,5%
Vie des campus et Culture	Axe 3 Culture	400 000,00 €	400 000,00 €	0,0%
	Transversal (Axes 3, 5 & 6)	230 000,00 €	280 000,00 €	23,8%
	Tous les axes	90 000,00 €	100 000,00 €	12,5%
TOTAL politique structurante		2 320 000,00 €	2 320 000,00 €	0,0%
Accueil	Axe 6 - Accueil des publics	140 000,00 €	140 000,00 €	0,0%
FSDIE Initiative	Axe 5 Vie Associative et Initiatives étudiantes	550 000,00 €	600 000,00 €	9,1%
FSDIE Social	Axe 1 Santé et Social (30% max du fsdie)	240 000,00 €	250 000,00 €	4,2%
Mobilités	Axe 7 - Mobilité Transport	30 000,00 €	10 000,00 €	-66,7%
Espaces	Transversal (Axes 7, 8 & 9)	300 000,00 €	300 000,00 €	0,0%
Soutien aux projets	Transversal (Axes 1, 2, 3, 4, 5 & 6)	150 000,00 €	200 000,00 €	125,0%
	Axe 2 Activités physiques et sportives	40 000,00 €	60 000,00 €	40,0%
TOTAL projets d'acteurs de la communauté universitaire		1 450 000,00 €	1 560 000,00 €	8,6%
Fond d'investissement (variation budgétaire)	Transversal (Axes 7, 8 & 9)	30 000,00 €	20 000,00 €	-16,7%
Ensemble		3 800 000,00 €	3 900 000,00 €	2,7%

La dotation au surtout augmenté dans les lignes bleues, notamment pour le « soutien aux projets » qui passe de 150 000 à 200 000 € (projets vie universitaire qui n'émanent pas des associations et sur lesquels M. Pierre DEGOTT pense qu'il faudrait communiquer davantage).

Le fonds d'investissement CVEC fin 2022

	2019	2020	2021	2022	2023
BI	259 048 €	235 972 €	100 000 €	60 000 €	30 000 €
Ecart budget-constat		54 461 €	261 700 €		
Non consommé services	142 662 €	200 184 €	19 191 €	319 400 €	
Recettes	401 710 €	490 617 €	380 891 €	379 400 €	30 000 €
					1 682 618 €



Dépenses		790 000 €	9 903 €		799 903 €
----------	--	-----------	---------	--	------------------

Disponible					882 715 €
------------	--	--	--	--	------------------



Vers un espace étudiant de création audiovisuelle ?



Le fonds d'investissement regroupe les sommes qui n'ont pas été dépensées et qui s'accumulent.

Le chiffre important en 2021 concerne le mur d'escalade du gymnase du SUAPS du Saulcy qui n'est toujours terminé.

La somme disponible dépasse 800 000 € ; elle servira à certains projets en cours.

M. Pierre DEGOTT tient à dire que le dernier CVU a donné un avis favorable à la modification de la composition du comité CVEC : la moitié des membres du comité est désormais constituée d'étudiant-es.

M. Vianney CAMUS demande s'il serait possible de publier ces graphiques pour que les étudiants puissent mieux se représenter à quoi sert cette contribution.

Dans la communication post-Conseil d'Administration, il y aura un article avec tous ces graphiques à l'intérieur, annonce M. David DINÉ.

La programmation (répartition) de l'utilisation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) reversée à l'Établissement sur l'année 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

11. ÉTAT de SITUATION et D'EVOLUTION des SAISINES du CASE et de L'ACTION SOCIALE des PERSONNELS à la RENTRÉE 2023

Suite à la demande du Conseil d'Administration de septembre dernier, M. Pierre DEGOTT présente la première partie du point.

Aides attribuées en Comité d'Action Sociale Etudiant - CASE

Ce qu'est le CASE :

- un comité sous l'égide du VP CVU, pilotage VP et DiFor
- réunissant les assistantes sociales de l'Université ET du CROUS
 - > valorisation du travail en réseau
- géré administrativement et financièrement par la Direction de la Formation
- qui se réunit quasiment chaque semaine de septembre à juillet

Ce que fait le CASE :

- il examine les demandes d'exonération des droits d'inscription au regard de critères sociaux (hors exonérations automatiques) :
 - > dossiers transmis par les scolarités des composantes à la DiFor
 - > rdv pris pour chaque étudiant et étudiante par une assistante sociale pour évaluation de sa situation
 - > examen en comité, pour décision de la Présidente
 - > remboursement et inscription définitive par les scolarités des composantes
- il propose des aides aux étudiants et étudiantes en difficulté financière :
 - > situations détectées par les Assistantes sociales
 - > situations soumises dans un cadre plus large (crise sanitaire par exemple, sollicitation à la suite d'une alerte particulière)
 - > examen en comité, pour décision de la Présidente
 - > mise en paiement par la DiFor

Les aides financières correspondent aux différents besoins qui peuvent survenir au cours de l'année. L'évaluation sociale par les professionnelles est essentielle pour garantir la juste distribution au regard de critères sociaux et après examen approfondi des dispositifs mobilisables par ailleurs, souvent méconnus des étudiantes et étudiants.

Les aides visent à soutenir les étudiants et étudiantes dans plusieurs postes de dépenses :

- le loyer, qu'il soit privé (versement direct sur compte bancaire), ou auprès du CROUS (versement à la Cité U concernée),
- l'énergie, pour aider à payer une facture souvent sous évaluée lors de l'élaboration du budget études,
- les transports dans le cas d'entretiens éloignés sans possibilité de visioconférence par exemple,
- les frais de vie en général : y compris l'alimentation
- et en fonction des besoins évalués, un complément à une dépense imprévue (réparation d'un ordinateur, déménagement, soutien en cas de dépense de santé importante non couverte après mobilisation de tous les dispositifs possibles etc.

Des témoignages d'étudiants

« ma situation financière n'a toujours pas changé, toujours dans un dilemme de précarité, je ne peux prendre d'appartement, et je suis actuellement en stage ...je vais donc devoir prendre le train pour les allers-retours mais n'ai pas les moyens financiers de payer ces trajets...»

« j'ai été exclue de chez mes parents depuis maintenant 3 semaines, j'ai essayé de revenir vers ma mère, qui n'a pas voulu m'écouter et mon père ne veut pas que je dorme chez lui tant que je n'ai pas de boulot... aujourd'hui, après maintenant 3 semaines à être logée par des amies, je ne sais plus quoi faire car les tensions ne s'apaisent pas. Je n'ai pas d'argent et je me suis fait voler mon téléphone et mon ordinateur... »



Des chèques d'accompagnement personnalisés sont également distribués par les Assistantes sociales, chèques valables pour les dépenses d'énergie, d'alimentation-hygiène, et d'habillement.

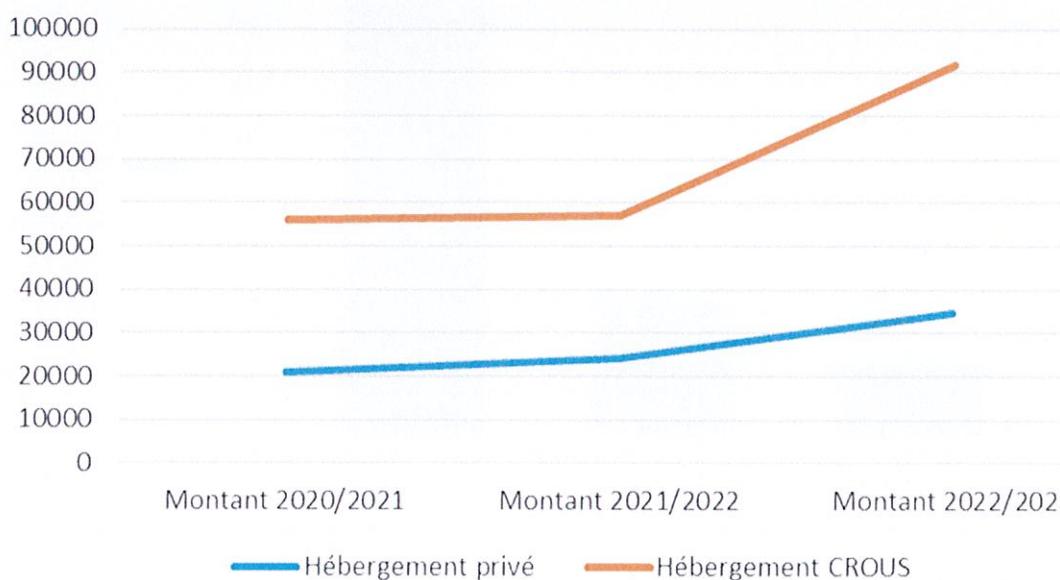
Ils couvrent des besoins plus ponctuels et sont utilisables immédiatement.

La fondation ID+ apporte son soutien au CASE :

- 15000 euros alloués aux déplacés apprenants d'Ukraine en 2021, en complément des aides mobilisables
- 4000 euros dédiés aux doctorants et 2500 à destination des autres diplômes en 2023

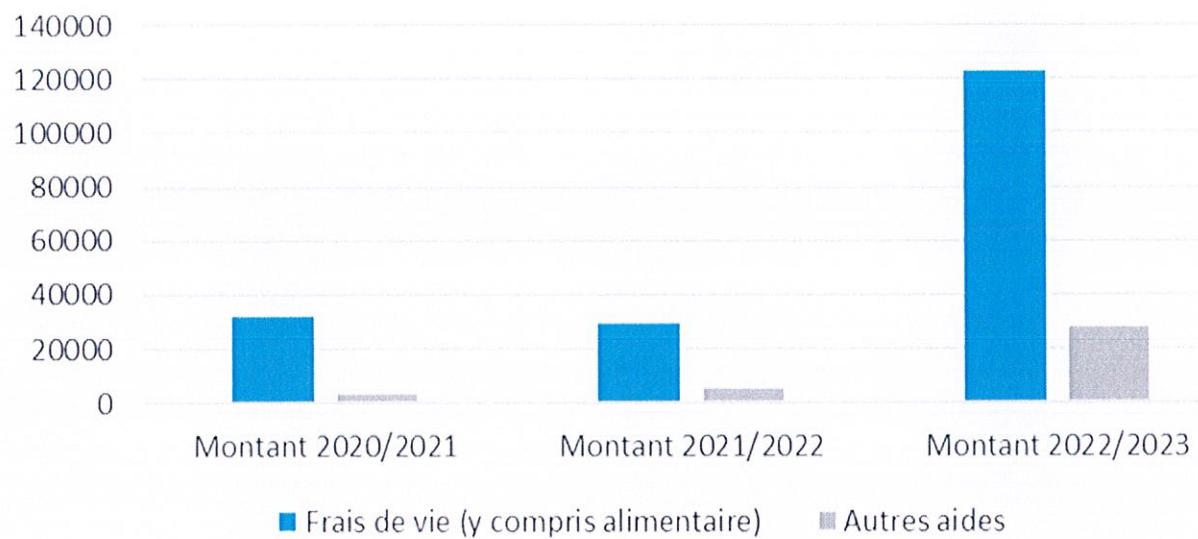
La Fondation de France contribue au CASE à hauteur de 45 000 euros à destination des 18 à 25 ans inscrits à l'Université de Lorraine en grande précarité sous condition de réussite du cursus universitaire.

Evolution des aides au titre du logement



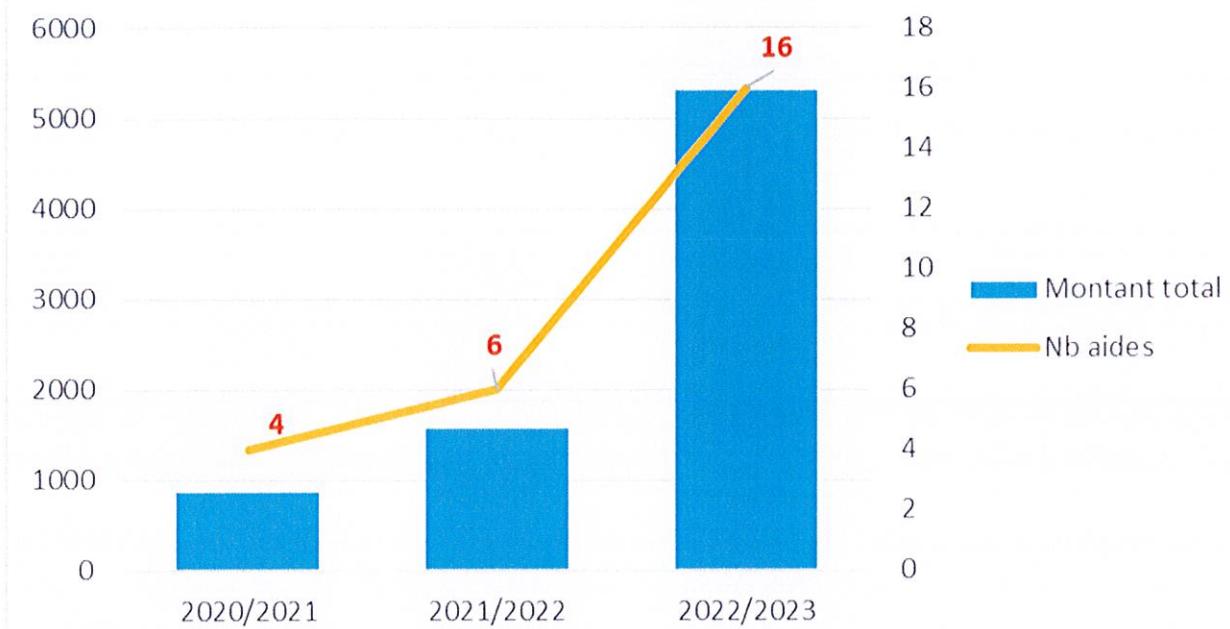
La ligne orange montre l'augmentation très nette des demandes d'aide en hébergement CROUS.

Evolution des aides liées aux frais de vie et soutien du quotidien



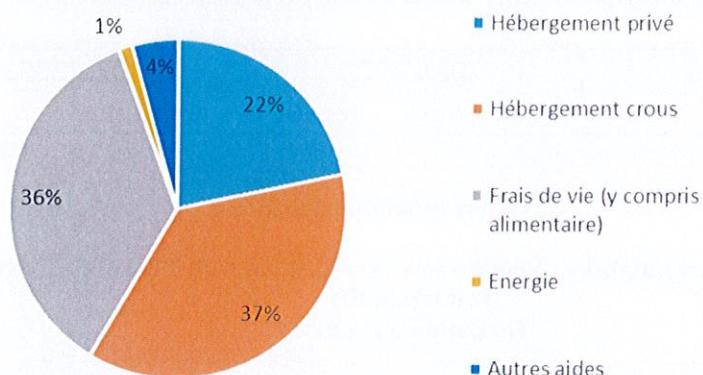
Le bond concernant les demandes d'aides liées aux frais de vie montre que les étudiants n'arrivent pas à finir leur mois et qu'ils ont besoin d'une aide exceptionnelle de 300-400 €. Chaque étudiant-e est reçu-e par un-e assistant-e social-e.

Aides à l'Energie

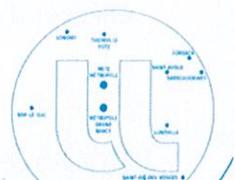


Le nombre de demandes a également fait un bond en 2022-2023.

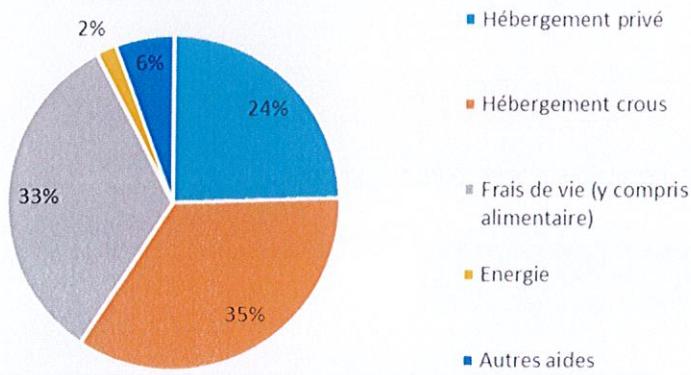
Répartition des aides 2020/2021



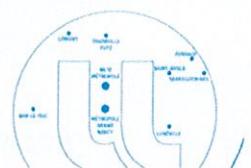
313 aides accordées en 2020/2021



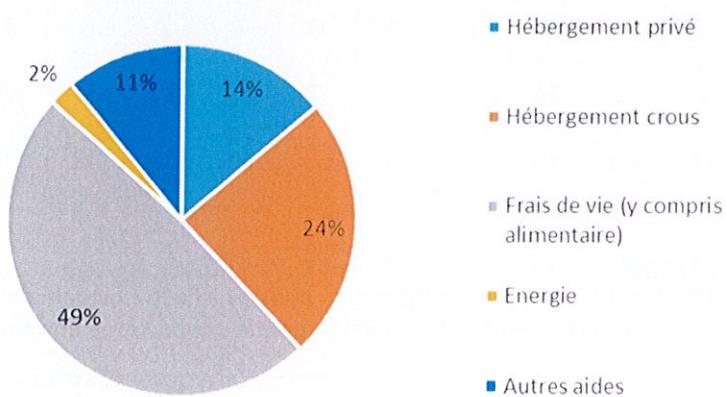
Répartition des aides 2021/2022



314 aides accordées en 2021/2022



Répartition des aides 2022/2023



2022/2023 : 693 aides versées

Une évolution de la répartition avec une augmentation des aides à la vie courante

-> 338 aides à la vie courante pour 2022/2023
mise en place de 2èmes versements (39)



En gris, l'augmentation significative des demandes d'aides en frais de vie.

Une précarité grandissante et des besoins tout au long de l'année

2020/2021		2021/2022		2022/2023	
313 aides	92 667 €	314 aides	93 604 €	693 aides	247 673 €

Des aides supplémentaires

Chèques d'accompagnement personnalisés : 30 000 euros en 22/23, déjà 20 000 euros commandés en 2023/2024
Fondation ID+
Fondation de France



Le nombre de demandes d'aides ainsi que le montant correspondant ont plus que doublé.

M. Pierre DEGOTT fait le lien avec la répartition CVEC : 250 000 € de prévus. Il précise les autres sources de financement :

- la Fondation ID+ Lorraine qui apporte une aide financière,
- la Fondation de France qui aide beaucoup les étudiant-es de l'Université de Lorraine en situation de rupture familiale.

Les saisines d'Action Sociale

Mme Myriam DORIAT-DUBAN s'est concentrée sur le secours d'urgence.

> Nb d'agents avec un accompagnement social (Service d'assistance sociale)

ASSISTANCES SOCIALES (dont Secours financiers)	au 30/09/23										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb d'agents accompagnés	NC	129	142	114	142	210	224	198	191	178	NC

Nb de Comité d'Aide Exceptionnelle (CAE)	7	9	9	9	8	8	7	7	8	8	7
Nb de demandes de secours financiers	61	52	54	42	43	52	57	33	31	25	30
Nb de secours financiers accordés	56	46	50	40	37	50	53	30	32	25	28

Observations sur l'accompagnement social

Le suivi d'agents avec accompagnement social n'est pas prévisible d'un exercice à l'autre (situations individuelles rencontrant des difficultés d'ordre professionnel et/ou familial). Comparer une période avec une autre n'est pas forcément révélateur d'une tendance.

Le dernier chiffre disponible d'agents accompagnés date de 2022.

On note un peu plus de demandes de secours financiers en 2023 par rapport à 2022.

Les assistantes sociales n'ont pas d'alerte en 2023, année qui ne devrait pas être plus problématique pour les agents que les années précédentes.

À ce jour, on ne retrouve pas la même alerte sur les personnels que sur les étudiant-es, résume Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

La Présidente pense qu'il faudrait peut-être s'intéresser au budget 2024 de l'aide pour les étudiants qui, après avoir été augmenté de façon significative en 2022, risque d'atteindre des limites en 2024 si la pente continue à progresser de cette manière-là.

M. Olivier GARET est touché par cette augmentation de la précarité étudiante. Il pense également aux personnels de scolarité qui sont souvent confrontés quotidiennement à l'expression de ces étudiant-es en souffrance consécutivement à la pauvreté qui leur arrive. Ces personnels de scolarité ne sont pas des assistant-es social-es ; pour autant, ces personnels doivent gérer des situations sociales difficiles. Outre les formations à l'Université de Lorraine qui sont proposées sur la gestion de crise par les personnels, d'autres choses sont-elles prévues pour ce genre de situation, s'enquiert M. Olivier GARET.

Pour les assistant-es social-es et pour les secrétaires qui travaillent au SSE et qui reçoivent les étudiant-es, c'est très difficile à vivre aussi. Il y a beaucoup de détresse parmi les personnels dans les services de santé étudiante, remarque M. Pierre DEGOTT.

Il n'est pas question de demander aux personnels de scolarité d'assurer un métier qui n'est pas le leur, affirme la Présidente. Il est possible de les accompagner pour faire face à ces situations. La Présidente suggère que Mme Myriam DORIAT-DUBAN regarde les formations dont dispose le service RH.

A priori, Mme Myriam DORIAT-DUBAN n'a pas reçu d'alerte majeure sur ce point – peut-être parce que ces besoins ne sont pas exprimés.

En réponse à la remarque de Mme Laurence DENOOZ selon laquelle les directions des UFR sont saisies directement par les étudiant-es, Mme Myriam DORIAT-DUBAN déclare qu'aucune demande n'a émané des directions d'UFR pour faire des formations qui puissent accompagner ces personnels mais elle reconnaît que cela ne signifie pas que le besoin n'existe pas.

Point d'information et d'échange, pas de vote.

12. REVALORISATION du RÉGIME INDEMNITAIRE de CERTAINS PERSONNELS BIATSS DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 6

Mme Myriam DORIAT-DUBAN expose tout d'abord :

Le Contexte :

- Accord du 12 oct. 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels pour la recherche qui a entraîné => une revalorisation des régimes indemnitaires fondée sur un principe de convergence, sur 7 ans, des dotations indemnitàires des établissements et des organismes entre les ITA (Ingénieurs, Techniciens et personnels Administratifs), ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation), filières de bibliothèques.
- Cela a conduit à des revalorisations progressives, plus rapides et plus favorables pour les corps et les grades dont les rémunérations sont les plus faibles
- Rappel :
 - Annexe note ministérielle du 8 oct. 2021 => revalorisation indemnitaire ITRF et bibliothèques avec, pour 2027, des valeurs de référence de l'IFSE (Indemnité Fonction Sujétion et Expertise)
 - Délibération du 6 juin 2023 : l'IFSE des ATRF et personnels bibliothécaires a été portée par l'établissement au niveau des objectifs ministériels cibles pour 2027

Délibération :

- Note ministérielle du 8 sept. 2023 prévoit une **revalorisation des personnels de cat. B** et fixe des **minima de gestion d'IFSE**, par groupe de fonction, à compter de 2023 pour les ITRF, bibliothèques et AENES (Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur).
 - ➔ minima déjà atteints à l'Université de Lorraine

Cette note a représenté une :

- **Opportunité** pour l'établissement de tendre vers les valeurs de référence 2027 pour certains corps et grades qui ne les ont pas encore atteints.
 - => proposition de revalorisation de certains personnels ITRF (TECH, ASI et IGE) et AENES (SAENES)

Modalités proposées :

- Revalorisation qui tient compte de la nécessaire **cohérence** avec le régime indemnitaire existant
- **Rétroactivité** pour les fonctionnaires de cat. B TECH et SAENES (fondée sur note du 8 sept. 2023)
- Pour les fonctionnaires d'autres catégories, identifiés par la délibération et les **contractuels concernés** : entrée en vigueur au 1^{er} déc. 2023
- Revalorisation étendue à la filière médico-sociale et aux contractuels concernés (**principe d'équité**)

En l'absence du Directeur Général des services adjoint relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail, Mme Isabelle BAPTISTA, Sous-directrice des personnels BIATSS, précise que les circulaires sont perlées dans le temps et qu'une circulaire ne concerne jamais les 4 filières confondues – ce qui rend le travail global compliqué.

L'évolution des montants minimaux par grade/équivalent grades applicables à certains personnels BIATSS (les montants revalorisés figurent surlignés en jaune dans le tableau de l'annexe 1 de l'**annexe 6**) est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

13. RÉVISION des LIGNES DIRECTRICES de GESTION des PROMOTIONS et des VALORISATIONS des PARCOURS PROFESSIONNELS des PERSONNELS BIATSS (INFORMATION, ÉCHANGES) DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 7

Il y a 2 ans, l'Établissement a dû rédiger des Lignes Directrices de Gestion (LDG) quelque peu dans l'urgence ; c'est pourquoi il souhaite revoir ces LDG plus sereinement, avant la clause de revoyure (tous les 3 ans), expose Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Préambule

1. **Stratégie RH de l'Établissement** après deux années d'application : il s'agit d'enjeux actuels de l'Établissement et du pôle de compétences et de services "Relations Humaines Et Sociales, Prévention Et Conditions de Travail (RHESPECT)", du dialogue social, dans le cadre d'une démarche d'évolution et de modernisation du rapport au travail.
2. **La Candidature à une promotion** est une étape importante pour les personnels et doit permettre de valoriser l'engagement, le parcours professionnel ainsi que les acquis de l'expérience. L'Établissement se doit d'être le plus précis, le plus transparent possible dans la façon de valoriser ces promotions, ajoute Mme Myriam DORIAT-DUBAN.
3. Il a fallu prendre en compte **certaines évolutions** liées à :
 - une nouvelle gouvernance qui a développé sa propre stratégie d'établissement,
 - la réglementation (dont la LPR (Loi de Programmation de la Recherche)),
 - de la volonté de renforcer la transparence et la communication, notamment sur les travaux menés au sein des Groupes de Travail (GT) de l'Université de Lorraine, GT paritaires qui ont remplacé les CPE (Comités Paritaires d'Établissement) qui ont perdu cette compétence sur l'avancement.

INTRODUCTION

C'est la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019
qui a conduit les établissements à rédiger leurs



Lignes Directrices de Gestion (LDG) des établissements qui :

- déterminent la **stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**,
- fixent les **orientations générales en matière de mutation et de mobilité**
- et en matière de **promotion et de valorisation des parcours**, en vue de l'élaboration des décisions individuelles.

Le Décret du 29 novembre 2019 a précisé le **contenu** des LDG en matière de promotion et valorisation des parcours.

Les LDG doivent prendre en compte les orientations et les critères à prendre en compte pour les promotions de corps et grades, plus les mesures favorisant l'évolution professionnelle des personnels et leurs accès à des responsabilités supérieures.



NB : S'agissant des personnels contractuels, l'Université travaille à la refonte des règlements de gestion des agents contractuels.

Objectifs

1. Préciser certains critères afin de renforcer la transparence sur les attendus de l'Établissement
2. Débattre sur la manière d'intégrer les évolutions relatives aux critères retenus par les GT promotions académiques et/ou ministériels

3. Modifier certains critères, si nécessaire pour s'adapter aux évolutions nationales ou faire évoluer notre stratégie RH en matière de promotions
4. Adapter les critères aux voies temporaires d'accès aux corps de la filière ITRF, dans le cadre du plan de repyramide, issu de la Loi de Programmation de la Recherche
5. Réviser certains critères afin d'inscrire les principes d'examen des dossiers d'avancement aux critères de promotion (Annexe 2)

Propositions à l'issue du GT

1. Évolution de la constitution du GT promotion
2. Évolution du paragraphe relatif aux critères d'examen des dossiers
3. Évolution de l'annexe relative à l'examen des dossiers
4. Création d'une annexe relative aux critères de promotion pour la voie temporaire d'accès aux corps ITRF

Mme Isabelle BAPTISTA ajoute qu'il y avait une sensation de non-transparence ou en tous cas que les LDG n'étaient pas assez explicites, d'où la volonté de modifier ses principes de fonctionnement qui ont évolué de par les personnes ayant intégré les GT, les commandes ministérielles et académiques.

L'idée était d'inscrire bon nombre de ces principes dans l'affichage des critères. On va créer un webinaire (séminaire à distance) à l'attention des personnels sous forme de plateau-télévision.

Mme Isabelle BAPTISTA conclut en assurant que, même si ces LDG ne sont pas votées pour les contractuels, les services s'en inspirent pour examiner leurs dossiers.

Point d'information et d'échange, pas de vote.

DÉPART de M. CAMUS Vianney

Procuration à Mme BARDOL Clara

Nb de présents : 16

Nb de représentés : 8

14. ÉLARGISSEMENT des CONDITIONS D'EXONÉRATION des DROITS D'INSCRIPTION des ÉTUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES (DIEEC) – RENTRÉE 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 8

M. Nicolas OGET commente le diaporama.

➤ 2 GT DIEEC : les 6 et 28 septembre

- Bilan de la situation actuelle, les types d'exonérations, la limite des 10%...
- Enquête flash sur utilisation des ressources DIEEC
- Propositions Elargissement + utilisation des ressources DIEEC

Le premier GT a essentiellement fait le bilan de la situation actuelle, de l'ensemble des types d'exonérations qui pouvaient avoir lieu sur l'Établissement, et il a repris l'explication de la limite des 10 % puisque l'Établissement est tenu à ne pas avoir plus de 10 % d'exonérations des droits d'inscription par rapport au nombre d'inscrits, une fois retiré le nombre de boursiers. Nous avons également réalisé une enquête-flash auprès des directeurs et directrices de composante sur l'utilisation qu'ils et elles pouvaient faire des DIEEC, et ce, en vue de faire remonter les bonnes utilisations et d'essayer de les faire essaimer à l'avenir.

Des propositions sont faites qui seront présentées, ce jour, sur l'élargissement des DIECC.

Depuis que la réforme a été mise en place par le président MACRON :

Focus sur effectifs d'étudiants internationaux en France

- Sur 124 000 étudiants L et M 70% peuvent être exonérables des DIEEC 21-22
- Sur 96 000 du champs DIEEC exonérables en 21-22
 - 6% au tarif plein
 - 77% en exo partielle
 - 17% en exo totale

L = Licence

M = Master

Lecture : au niveau national, seuls 6 % d'étudiants paient le tarif plein des droits d'inscription, compte-tenu du fait qu'un certain nombre d'universités étaient réticentes et avaient les possibilités d'être réticentes à la mise en place des DIECC, observe M. Nicolas OGET.

Par exemple, l'université de Paris-Saclay (université de l'actuelle ministre qui en était présidente) affichait dans son bandeau d'entrée qu'elle exonérait tous les étudiants des DIECC alors que le gouvernement avait voté l'application de la mise en place.

Exonération DIEEC à l'UL 22-23

- **68% exonérables**
 - 21% au tarif plein
 - 48% en exo partielle ou totale **dont 1441 exo entrant dans les 10%**
 - 32% extracom., non assujettis

À l'Université de Lorraine, en 2022-2023, le pourcentage d'exonérables est sensiblement identique au pourcentage national de 70 %.

M. Nicolas OGET rappelle les éléments suivants :

Les exonérations totales ou partielles des droits d'inscription sont prononcées par le chef d'établissement suivant des critères fixés par le conseil d'administration

Pour rappel, populations actuellement concernées par les exonérations partielles automatiques ramenant les droits dus aux taux appliqués réglementairement aux étudiants communautaires :

- Néo entrants en Master 1^{ère} année à l'université de Lorraine issus de l'un des pays appartenant à l'une des catégories suivantes : pays extracommunautaires membres de l'organisation mondiale de la francophonie OU pays extracommunautaire les plus défavorisés (sources : Organisation internationale de la francophonie et Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) et dans la continuité de leur cursus en progression
- Néo entrants en institut universitaire de technologie pour lesquels, à la date de préinscription, il existe une convention de coopération internationale conclue par l'ADIUT au bénéfice des IUT de Lorraine, et dans la continuité de leur cursus en progression

➤ Possibilités d'exonérations

Année	Prévision Inscription	Prévision Boursiers	Base calcul	Exonérations potentielles 10%
2023	54 000	18 000	36 000	3 600

Non remise en cause des exonérations actuelles :	1500
Permettre les exonérations CASE (+ nombreuses) : possibilités	1000 1100

Dispositions complémentaires

Néo entrants en cycle Ingénieur à l'issue des concours CPGE issus de l'un des pays appartenant à l'une des catégories suivantes : pays extracommunautaires membres de l'organisation mondiale de la francophonie OU pays extracommunautaire les plus défavorisés (sources : Organisation internationale de la francophonie et Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) et dans la continuité de leur cursus en progression

Tout étudiant s'inscrivant pour la première fois à l'université de Lorraine est redevable des Droits d'inscription différenciés. L'exonération est ensuite automatique, dès lors qu'il est en progression dans le cursus postulé ou dans la continuité de celui-ci.

Soit env. 700 exonérations supplémentaires

Explications de M. Nicolas OGET :

1^{ère} disposition complémentaire :

On s'aperçoit que les écoles d'ingénieur de l'Université de Lorraine souffrent de la difficulté d'afficher des DIECC par rapport à d'autres écoles d'ingénier en France, et que les étudiants qui passent les concours choisissent finalement les écoles, non pas en fonction de leur qualité, mais en fonction des droits d'inscription qui y ont lieu.

Il semble intéressant d'élargir, pour la population qui passe les concours CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles), les dispositions complémentaires pour les mêmes pays qu'actuellement.

2^{ème} disposition complémentaire :

C'est une nouveauté qui renverse totalement le modèle : tout étudiant qui s'inscrit à l'Université de Lorraine, quels que soient les pays et les formations, paie les droits d'inscription pour sa première entrée et que, dès lors qu'il progresse dans son cursus, il ne paie plus les droits d'inscription – ce qui permet à l'Université de Lorraine de communiquer sur sa volonté d'élargir les DIEEC.

Exonération de droits d'inscription s'entend exonération partielle des droits d'inscription à hauteur des droits nationaux.

Ces 2 dispositions complémentaires représentent à peu près à 700 exonérations supplémentaires dans le cadre des 1 100 possibles.

Par ailleurs, il y avait une demande d'un certain nombre de composantes de pouvoir instaurer un système (compliqué à mettre en place) de « bourses au mérite » pour les étudiants extracommunautaires qui entraient à l'Université de Lorraine et que l'Université souhaitait garder parce qu'ils réussissent leurs études.

Cette dernière proposition permet d'éviter la mise en place de ce système de bourses au mérite.

M. Éric GNAEDINGER se souvient que certains étudiants désireux de faire un double diplôme de Master payaient à l'école d'ingénieur des droits normaux et, au moment de leur inscription en double diplôme, payaient les droits différenciés à la Faculté des Sciences et Technologies.

Pour M. Nicolas OGET, ce problème doit être solutionné dans les conventions avec les partenaires : quand l'école d'ingénieur envisage le partenariat de double diplôme, elle peut préciser dans la convention que, si l'étudiant s'inscrit en plus en parallèle dans un Master, il bénéficie de l'exonération dans le cadre de la double inscription.

M. Olivier GARET pense que la réforme mise en œuvre, il y a quelques années, par le gouvernement MACRON, est une véritable rupture avec la tradition universelle d'accueil de notre pays et est particulièrement malvenue alors que la particularité de la France consiste à accueillir tout le monde.

Les statistiques présentées montrent que cette volonté d'exonérer un maximum d'étudiants est celle d'un grand nombre d'universités. Plus de la moitié des universités exonèrent presque tout le monde – surtout celles qui ont un nombre limité d'étudiants venant de l'étranger, remarque-t-il.

Selon M. Olivier GARET, cette situation témoigne d'un réel besoin de coordination des universités et il ne lui paraît pas normal qu'il n'y ait pas d'interpellation concertée des présidents et présidentes des universités pour s'élever contre cette loi contraire à l'esprit fondamental de l'université française.

Pour la Présidente, il faut aussi tenir compte de la réalité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) dans le monde aujourd'hui et du fait qu'il y a un certain nombre de pays pour lesquels les pratiques en termes de droits d'inscription en France sont complètement illisibles et incompréhensibles. Quand la gouvernance avait réfléchi à la politique d'exonération partielle à l'Université, elle s'était efforcée de travailler en direction des pays avec les revenus les plus faibles, et en direction des pays francophones, et ce, dans la mesure de ses possibilités d'exonération et dans le respect de la loi, notamment en ne dépassant pas les 10 %, car la Présidente tenait à préserver, coûte que coûte, les possibilités d'exonération de l'action sociale de l'Établissement (via le Comité d'Action Sociale Etudiante). C'est la situation actuelle de l'Université de Lorraine.

La Présidente constate les effets délétères du modèle particulier de financement de l'ESR au moyen de la dette collective, qui porte aussi un certain nombre de torts à l'université française dans quelques pays dans le monde.

Cela étant dit, la position des universités n'est pas homogène sur cette question. Les données fournies par M. Nicolas OGET datent de 2022 et, dans les échanges à France Universités, la Présidente a vu certains présidents mettre en place maintenant des droits différenciés car ils ont atteint leur quota des 10 % ; le fait de ne pas avoir installé de régulation les place dans des situations de contraintes resserrées alors que l'Université de Lorraine se trouve, elle, dans une dynamique d'élargissement et cherche continuellement la meilleure manière d'utiliser les outils de l'Établissement pour mener la politique la plus ouverte possible à destination des publics qu'il faut aider d'urgence.

Entre les deux réunions des GT, l'université de Strasbourg a mis en place les DIEEC alors qu'avant, comme d'autres établissements, elle affichait un bandeau annonçant la grande exonération des droits, précise M. Nicolas OGET.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **fixent** les conditions d'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour la rentrée 2024, comme précisé dans l'**annexe 8**.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	7
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

M. Nicolas OGET poursuit en transmettant les données suivantes pour information.

Dans le cadre de l'enquête-flash, le GT a dégagé quelques lignes pour l'utilisation des crédits DIECC :

- ➔ l'accueil et l'intégration de ces étudiants à leur arrivée (welcome box/day, emploi, visite patrimoine...),
- ➔ du soutien matériel et financier (fourniture scolaire, ticket transport, ticket service, kit Drap CROUS...),
- ➔ du soutien pédagogique à travers l'emploi étudiants pour tutorat, les HeqTD (Heures Équivalent Travaux Dirigés) pour remise à niveau, FLE (Français Langue Étrangère)... parrainage),
- ➔ le prêt de matériel informatique surtout via les Bibliothèques Universitaires (a priori volonté de le faire en composante),

et, de façon plus large, l'utilisation des recettes DIEEC de façon plus large mais seulement quand les marges de manœuvre seront connues, après que le nouveau modèle économique sera adopté par le Conseil d'Administration.

15. UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) LIBRES 2023-2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 9

M. Nicolas OGET annonce que c'est la dernière année de mise en place des UE Libres. Il y a :

- 30 UE Libres proposées sur le site de Metz
- 38 UE Libres proposées sur le site de Nancy

Elles sont réparties sur 7 collégiums, plus le SUAPS, plus des UE liées au programme « Orion ».

Les UE Libres 2023-2024 répertoriées dans le tableau présenté en [annexe 9](#) sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

En réponse à la question de M. Christophe SCHMITT, M. Nicolas OGET rappelle que l'Université de Lorraine met en place des parcours de personnalisation en licence. Par exemple, l'UE « Orion » va se retrouver dans le parcours de personnalisation ORION ; d'autres UE Libres seront reproposées dans le parcours de personnalisation Professorat des Ecoles. Certaines équipes reprendront ces UE Libres dans leur maquette, d'autres pas.

M. Nicolas OGET confirme à Mme Clara BARDOL qu'il n'y aura plus d'UE Libres à partir de la rentrée 2024.

16. MISE en ŒUVRE de L'OFFRE de FORMATION 2024 : LISTE des MENTIONS de FORMATIONS demandées à L'ACCREDITATION – MODIFICATIONS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

Les modifications sont mineures et relatives à 2 demandes du collégium LMI (Lorraine Management Innovation) puisque :

- ① dans le cadre de la mention Master « Entrepreneuriat et management de projets », il est proposé de changer l'intitulé du parcours-type *Management des Activités Entrepreneuriales* en **Gestion des Activités Entrepreneuriales** ;

- ② dans le cadre de la mention Master « Marketing, vente », il est proposé de changer l'intitulé du parcours-type *Marketing digital et communication en Marketing et communication appliqués au DIGITAL*.

Les modifications apportées à la liste des mentions de formations demandées à l'accréditation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre de formation 2024, **annexe 10**, sont **approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

17. DEMANDE D'OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE – COMPLÉMENT

Point ~~RETIRÉ~~ de l'ordre du jour.

18. BILAN de L'ÉVALUATION des PROJETS des UNITÉS de RECHERCHE (UR) du CONTRAT QUINQUENNIAL 2024-2028 – 3^{EME} VOLET

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

M. Alain HEHN informe l'assemblée que 2 projets ont été validés, qui concernent :

- a) **le laboratoire LCOMS** (Laboratoire de Conception, Optimisation et Modélisation des Systèmes) du pôle scientifique AM2i (Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs interactions), laboratoire auquel il avait été demandé des compléments d'information, notamment sur :
- la méthode mise en place pour élire le Directeur d'Unité (DU),
 - la désignation des pilotes des axes de recherche

Ces éléments ayant été fournis, le projet du LCOMS a été validé par le Conseil Scientifique.

Une rencontre à mi-parcours a été demandée dans la mesure où le porteur de projet qui s'avère être le Directeur d'Unité (DU) est actuellement en disponibilité ; c'est pourquoi le Directeur d'Unité Adjoint (DUA) prendra le relai au 1^{er} janvier 2024.

L'Établissement assurera un accompagnement, juste pour s'assurer que tout se déroule bien dans ces conditions particulières, remarque M. Alain HEHN.

- b) **le Laboratoire LPCT** (Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques) du pôle scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires), laboratoire pour lequel une démarche a été mise en œuvre en vue de l'élection du DU (Directeur d'Unité). Le Directeur d'Unité sortant s'est représenté et a été le seul candidat à l'élection de sa succession.

Cette élection a été validée par l'ensemble du laboratoire et le Conseil Scientifique a émis un avis favorable sur le projet et la poursuite de cette Unité pour le CQ 2024-2028.

Remarques : un suivi de l'Unité sera mis en place.

M. Olivier GARET dit avoir été interpellé par l'actuel directeur du LCOMS sur le point d'étape à mi-parcours qui a été considéré comme malvenu. Après s'être penché sur les différents documents transmis, il ne comprend pas très bien ce point d'étape dans la mesure où les points d'attention posés sur les 2 laboratoires (LCOMS et LPCT) relèvent selon lui de questions humaines, d'ordre démocratique et organisationnel. Pour M. Olivier GARET :

- soit les réponses apportées sont suffisantes et on valide,
- soit les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes.

La procédure d'évaluation à mi-parcours mise en place serait pertinente si les questions étaient d'ordre scientifique mais là, il s'agit plutôt de facteurs humains.

La Présidente n'est pas d'accord : ce ne sont pas des questions de nature humaine. La Présidente ne souhaite pas entrer dans les conflits interpersonnels qui amènent à des envois de courriers électroniques comportant des accusations extrêmement graves à destination d'élus des conseils, alors que les règles de dépôt sont appliquées dans ces processus d'évaluation comme elles le sont partout à l'Université.

La Présidente considère que la situation respective des 2 laboratoires n'est pas comparable. L'Université de Lorraine a vocation à s'intéresser aux aspects de gouvernance comme aux aspects relatifs aux projets scientifiques. Les laboratoires (ou Unités de Recherche (UR)) sont des unités, des structures internes de l'Établissement sur lesquelles il est possible d'avoir un regard, au sein desquelles il existe des dimensions notamment de gouvernance sur lesquelles l'Établissement doit avoir un point d'attention majeur.

Cela étant posé, la Présidente poursuit en constatant l'existence de 2 situations dans lesquelles, effectivement pour les 2 laboratoires, le protocole d'élection, de désignation du Directeur d'Unité a été réalisé dans des conditions tout à fait acceptables et conformes aux exigences de l'Établissement. A priori, il n'y a pas de raison d'avoir une évaluation à mi-parcours. Néanmoins, la Présidente signale qu'une évaluation ou clause de revoyure à mi-parcours n'équivaut pas à une évaluation à mi-parcours mais à un accompagnement et à un suivi spécifique du laboratoire par le Conseil Scientifique. Or, cette démarche est vue comme une forme de sanction alors qu'elle est une réponse à une situation qui existe dans d'autres établissements comme l'INSERM, le CNRS ; quel organisme national de recherche accepterait un DU ne soit pas là au 1^{er} janvier, au moment du début du contrat, demande-t-elle.

Cette situation sur la gouvernance d'une Unité mérite une attention particulière du Conseil Scientifique et elle comprend que le Conseil Scientifique, sans vouloir faire obstacle aux orientations portées par l'équipe du laboratoire, souhaite avoir un regard attentif sur une situation qui présente, aux yeux de la Présidente, un caractère très anormal.

M. Marc SCIAMANNA, en tant qu'élu de l'Eurométropole de Metz, dit avoir chaque semaine des interpellations d'acteurs du monde socio-économique en interface direct avec des directeurs et directrices de laboratoire – ce qui traduit l'importance du rôle des directeurs et directrices de laboratoire. Quand on a une discussion d'un projet industriel, de nouvelles formations, souvent c'est l'interface qui va remonter les informations vers les instances internes de l'Université de Lorraine, relate-t-il. M. Marc SCIAMANNA est très sensible au discours de la Présidente de l'Université. Pour lui, il est important de réaffirmer, tous ensemble, d'une façon ou d'une autre, le caractère extrêmement professionnel, important et dévoué des DU. M. Marc SCIAMANNA serait favorable, qu'au sein de l'Université de Lorraine, s'établisse un vrai référentiel de missions, un document très "charted" qui rappelle les obligations des directeurs et directrices de laboratoire – en termes de :

- ❖ présence (l'absence d'un DU au moment où se construit le projet scientifique représente une anomalie pour M. Marc SCIAMANNA, sur laquelle il faut tous se pencher),
- ❖ de répartition des moyens dans son laboratoire,
- ❖ d'un minimum de gestion RH.

M. Marc SCIAMANNA pense que l'Université de Lorraine, au bout de ses 10 ans, doit être très vigilante dans sa construction sur le rôle important et particulier qui se traduit dans le RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs), il est important qu'il y ait des droits et des devoirs – tout en respectant la vie à l'intérieur d'un laboratoire –.

Il propose d'étudier ensemble un document précis rappelant les droits et les devoirs des DU et serait favorable à un suivi systématique à mi-parcours.

Au cours de ses études en Belgique, M. Marc SCIAMANNA a constaté qu'il y avait un monitoring bienveillant de ce qui se passe à l'intérieur d'un laboratoire.

Pour lui, la surprise réside dans le fait que certains trouvent surprenant qu'un établissement qui gère des gros budgets et au sein duquel il y a des élus des collectivités et des partenaires sociaux, puisse avoir un regard dans le respect d'un processus naturel d'évaluation.

Pour M. Marc SCIAMANNA, cela ne traduit aucune suspicion sur la capacité d'une personne à être directeur ou directrice d'une Unité de Recherche.

Selon la Présidente, la proposition faite traduit une position mesurée qui ne va pas trop loin dans la contrainte mais qui pointe l'anomalie. Par ailleurs, il existe un guide très détaillé des directeurs d'unité qu'il sera possible de revisiter une fois stabilisée la phase de construction des unités pour la prochaine contractualisation.

En CSA (Comité Social d'Administration), M. Jean-Marc MARTRETTE s'est étonné de cette décision car il n'avait pas connaissance de tous les éléments constitutifs des 2 situations. Il demande si l'élément nouveau, pour lui, de l'absence du DU a été évoqué en CS (Conseil Scientifique).

A l'heure actuelle, le porteur du projet, le futur DU étant en disponibilité parentale, il y a de fortes chances qu'il ne soit pas là le 1^{er} janvier 2024, répond M. Alain HEHN.

Il y a eu une élection d'un DUA (Directeur d'Unité Adjoint) avec, comme lettre de mission, l'ensemble des missions d'un DU, ce qui permettra au DUA de prendre la fonction à la place du DU si ce dernier n'est pas revenu au 1^{er} janvier 2024.

Les différents éléments de réponse peuvent être envoyés aux Administrateurs et Administratrices qui le souhaitent, conclut M. Alain HEHN.

La Présidente invite les uns et les autres à faire des pas de côté par rapport à des situations conflictuelles interindividuelles qui sont en train de faire passer au Conseil d'Administration un temps anormal et inhabituel sur un travail effectué par le Conseil Scientifique qui dispose de toutes les compétences en la matière.

Au vu des éléments transparents aujourd'hui, M. Jean-Marc MARTRETTE remercie M. Alain HEHN, Vice-président du CS, d'avoir dit clairement les choses. M. Jean-Marc MARTRETTE ressent de la gêne à ce que le Conseil d'Administration se prononce sur ce laboratoire, dans la mesure où les éléments avancés ce jour et qui n'ont pas été évoqués au CSA, sont des éléments qui peuvent paraître rédhibitoires aux conseillers – alors qu'il n'y a pas de certitude quant à la situation au 1^{er} janvier prochain.

La Présidente prend note de la remarque.

Qu'une personne s'engage sur une fonction de direction de laboratoire sans être sûre d'être présente sidère M. Jean-Yves JOUZEAU.

Certaines situations individuelles et familiales peuvent expliquer ... La Présidente dit à M. Jean-Yves JOUZEAU préférer ne pas entrer sur ce terrain.

Ce qui surprend M. Stéphane LEYMARIE, dans la mesure où il s'agit d'une disponibilité pour convenance personnelle est , que l'Établissement ne connaisse pas la date à laquelle la personne reviendra.

La Présidente met fin au débat sur ce point et propose aux Administrateurs et Administratrices de confirmer l'avis du Conseil Scientifique.

- a) Projet du **laboratoire LCOMS** (Laboratoire de Conception, Optimisation et Modélisation des Systèmes) du pôle scientifique AM2i (Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs interactions), **avec évaluation à mi-parcours :**

Le projet de l'Unité de Recherche **LCOMS** faisant partie du 3^{ème} volet du Bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028, dans les conditions ci-dessus précisées, est **approuvé** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8

Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	3
Nombre d'ABSTENTIONS	3

- b) Projet du Laboratoire LPCT (Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques) du pôle scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires), avec mise en place d'un suivi de l'Unité de Recherche :

Le projet de l'Unité de Recherche LPCT faisant partie du 3^{ème} volet du Bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028, dans les conditions ci-dessus précisées, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

19. MODÈLE-TYPE de la CONVENTION de SÉJOUR de RECHERCHE
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 12-1 et 12-2

Aucune présentation n'a été prévue sur ce point et aucune question n'est formulée par les Administrateurs et Administratrices.

Le modèle-type de la convention de séjour de recherche concernant les doctorants étrangers inscrits à l'Université de Lorraine et les chercheurs étrangers effectuant une mobilité, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

20. DÉSIGNATION de Mme Valérie RIOU, associée du Cabinet MAZARS, comme NOUVELLE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANTE – en remplacement de Mme Monique THIBAULT

Il s'agit d'une formalité : M. Frédéric DRUE expose que le Cabinet de Commissaires aux Comptes MAZARS a informé l'Établissement que la Commissaire aux Comptes suppléante a fait valoir ses droits à la retraite.
 L'Université de Lorraine a l'obligation de choisir un nouveau suppléant pour les comptes 2023 uniquement.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine approuvent à l'unanimité le choix de retenir pour l'Université de Lorraine, comme nouvelle Commissaire aux Comptes suppléante, Mme Valérie RIOU, personne physique, associée du Cabinet MAZARS, en remplacement de Mme Monique THIBAULT qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

21. MISE à JOUR de la POLITIQUE DÉPLACEMENT/VOYAGE de L'ÉTABLISSEMENT (à la suite de la revalorisation des frais occasionnés par les déplacements professionnels des personnels civils de l'Etat)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 13**

M. Vincent MALNOURY dit qu'il s'agit d'actualiser les tarifs appliqués lorsque l'agent achète lui-même la prestation d'hébergement et d'actualiser les tarifs de l'Université de Lorraine proposés dans le cadre du marché, en application d'un arrêté pris le 20 septembre 2023, lequel propose une hausse des forfaits d'environ 30 %.
 Dans l'[annexe 13](#), figure le nouveau tarif proposé dans les 2 cas.

La modification de la politique voyage et déplacement de l'Établissement ainsi que les nouveaux tarifs proposés, qui seront en vigueur jusqu'au 31/12/2024 sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

22. ADMISSIONS en NON-VALEUR d'un MONTANT SUPÉRIEUR à 10 000 €

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 14

Pour mémoire, l'Agent Comptable, lorsqu'il ne peut assurer le recouvrement des factures envoyées, peut demander au Conseil d'Administration l'admission en non-valeur de ces créances.

Ce n'est pas la fin des poursuites à l'encontre du redevable mais la fin de la responsabilité de l'Agent Comptable sur ces dossiers.

La Présidente a une délégation du Conseil d'Administration pour toutes les admissions en non-valeur qui sont inférieures à 10 000 €.

Sont présentés quelques dossiers pour un montant global de 97 686 € ; on invite les membres du Conseil d'Administration à se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine proposent à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances à hauteur de **97 686 €**, figurant dans le tableau produit en [annexe 12](#).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

23. CONVENTION-TYPE ANNUELLE de MISE A DISPOSITION de LOCAUX

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 15

En l'absence de question, le document est soumis au vote.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine proposent à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances à hauteur de **97 686 €**, figurant dans le tableau produit en [annexe 12](#).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 13 h 00.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine

